

Bilan des réalisations 2024 et liste des actions suivies en 2025



Mot de l'élue

L'accessibilité universelle est essentielle pour permettre à toutes et à tous de participer pleinement à la vie de notre ville. À Montréal, nous posons chaque année de nombreuses actions concrètes afin de bâtir un environnement plus inclusif et accessible à l'ensemble de la population.



C'est donc avec fierté que je vous présente le Bilan des réalisations en accessibilité universelle de la Ville de Montréal pour l'année 2024. Les réalisations qui y sont présentées témoignent de l'engagement et de la volonté de l'ensemble des services, bureaux et arrondissements, qui travaillent ensemble pour faire avancer l'accessibilité dans toutes les sphères de l'action municipale.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs moments importants. L'un des plus significatifs a été l'élaboration et l'adoption du Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030, qui vient conclure le Chantier en accessibilité universelle 2020-2024. L'élaboration de ce plan a été rendue possible grâce à une mobilisation sans précédent de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

Un autre changement majeur concerne la gouvernance. Le suivi du Plan municipal en accessibilité universelle sera désormais assuré par la Direction générale, afin de renforcer la cohérence de nos actions et de lutter contre le capacitisme.

Parmi les réalisations concrètes de l'année, soulignons également l'amélioration des pratiques de déneigement des débarcadères pour les personnes handicapées, une mesure attendue depuis longtemps et qui répond à un besoin exprimé par la communauté.

La réalisation du présent bilan a nécessité la participation de nombreuses personnes, et je tiens à remercier chaleureusement celles et ceux qui y ont contribué. Je remercie également nos partenaires communautaires ainsi que toutes les personnes engagées à faire progresser l'accessibilité universelle pour le bien de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais.



Josefina Blanco

Membre du comité exécutif, responsable de la diversité, de l'inclusion sociale, de l'accessibilité universelle, de la condition féminine, de la jeunesse et des personnes âgées



Table des matières

Mot de l'élue	3
Table des matières	4
Liste des figures et tableaux	5
Liste des sigles des unités d'affaires	6
Introduction	8
Repères conceptuels	9
Mise en contexte	11
L'accessibilité universelle : un engagement de la Ville de Montréal	12
Contexte légal entourant les plans d'action et bilans en accessibilité universelle	13
Priorités municipales en accessibilité universelle 2024-2030	14
Stratégie de suivi du Plan AU 2024-2030	15
Bilan 2024 en accessibilité universelle	17
Synthèse des réalisations 2024	18
Priorité 1 — Engagement	20
Priorité 2 — Avancées	33
Priorité 3 — Leadership	44
Conclusion et mise à jour du Plan AU 2024-2030	56
Annexes	57
Annexe 1 — Degré d'avancement des actions suivies en 2024	58
Annexe 2 — Actions suivies en 2025	84
Annexe 3 — Mise à jour des indicateurs de mesure de résultats du Plan municipal en AU 2024-2030.....	95
Annexe 4 — Vision AU et priorités 2024-2030	100

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Structure du Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030..... 14

Figure 2 : Nombre d'actions réalisées ou débutées en 2024 par priorité du Plan AU 2024-2030 18

Tableau 1 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 1.1 59

Tableau 2 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 1.2 63

Tableau 3 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 1.3 66

Tableau 4 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 2.1 69

Tableau 5 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 2.2 71

Tableau 6 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 2.3 74

Tableau 7 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 3.1 77

Tableau 8 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 3.2 81

Tableau 9 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 3.3 83

Tableau 10 : Actions suivies en 2025 – Résultat 1.1 85

Tableau 11 : Actions suivies en 2025 – Résultat 1.2 86

Tableau 12 : Actions suivies en 2025 – Résultat 1.3 87

Tableau 13 : Actions suivies en 2025 – Résultat 2.1 89

Tableau 14 : Actions suivies en 2025 – Résultat 2.2 90

Tableau 15 : Actions suivies en 2025 – Résultat 2.3 91

Tableau 16 : Actions suivies en 2025 – Résultat 3.1 92

Tableau 17 : Actions suivies en 2025 – Résultat 3.2 93

Tableau 18 : Actions suivies en 2025 – Résultat 3.3 94

Tableau 19 : Résultats liés aux indicateurs du Plan AU 2024-2030 95

Liste des sigles des unités d'affaires

Arrondissements

AC : Ahuntsic—Cartierville
ANJ : Anjou
CDN-NDG : Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
IBSG : Île-Bizard—Sainte-Geneviève
LAC : Lachine
LAS : LaSalle
MHM : Mercier—Hochelaga—Maisonneuve
MN : Montréal-Nord
OUTR : Outremont
PIRO : Pierrefonds—Roxboro
PMR : Le Plateau-Mont-Royal
RDP-PAT : Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
RPP : Rosemont—La Petite-Patrie
SLA : Saint-Laurent
SLE : Saint-Léonard
SO : Le Sud-Ouest
VER : Verdun
VM : Ville-Marie
VSP : Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Services et bureaux

BRDS : Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques

BRGM : Bureau des relations gouvernementales et municipales

BRI : Bureau des relations internationales

BTER : Bureau de la transition écologique et de la résilience

DG : Direction générale

EPLV : Espace pour la vie

SA : Service de l'approvisionnement

SAJ : Service des affaires juridiques

SC : Service de la culture

SCAEC : Service de concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

SDÉ : Service du développement économique

SDIS : Service de la diversité et de l'inclusion sociale

SEAU : Service de l'eau

SENV : Service de l'environnement

SFEF : Service des finances et de l'évaluation foncière

SG : Service du greffe

SGPI : Service de la gestion et de la planification des immeubles

SGPMRS : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

SH : Service de l'habitation

SIM : Service de sécurité incendie de Montréal

SIRR : Service des infrastructures du réseau routier

SMRA : Service du matériel roulant et des ateliers

SPSPO : Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

SRHC : Service des ressources humaines et des communications

SSI : Service de la stratégie immobilière

STI : Service des technologies de l'information

SUM : Service de l'urbanisme et de la mobilité



Introduction

Le présent document dresse le bilan des réalisations municipales en accessibilité universelle (AU) pour l'année 2024. Il s'agit du premier bilan associé au Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030 (ci-après nommé « Plan AU 2024-2030 »), adopté par la Ville de Montréal en décembre 2024. Les actions réalisées en 2024 par les unités d'affaires de la Ville, qui comprennent 27 services centraux et bureaux ainsi que 19 arrondissements, y sont présentées.

Le document est structuré en 3 sections :

- **Section 1 — Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030 :** dans cette section, on retrouve un résumé de la structure du Plan AU 2024-2030 ainsi qu'une présentation de la stratégie de suivi et d'évaluation qui a été mise en place pour mesurer l'atteinte des résultats attendus.
- **Section 2 — Synthèse des réalisations 2024 :** cette section présente les principales réalisations en AU de la Ville de Montréal pour l'année 2024, groupées par résultat attendu. Pour chacun des résultats, on énonce l'obstacle qu'on vise à contrer ainsi que quelques données permettant de comprendre l'état d'avancement de la Ville par rapport à ce résultat attendu. Les principales actions entamées ou réalisées au cours de l'année sont ensuite présentées.
- **Section 3 – Annexes**
 - **Annexe 1 — Degré d'avancement des actions suivies en 2024 :** cette annexe présente le suivi des 63 actions que la Ville s'était engagée à suivre en 2024. Pour chaque action sont présentés les unités responsables, l'état d'avancement et un résumé des réalisations.
 - **Annexe 2 — Liste des actions suivies en 2025 :** cette annexe présente la liste des actions qui seront suivies en 2025, les unités responsables et l'année de réalisation prévue.
 - **Annexe 3 — Mise à jour des indicateurs de mesure de résultats du Plan municipal en AU 2024-2030 :** cette annexe présente la liste des indicateurs de mesure de résultats du Plan AU 2024-2030 ainsi que les données qui ont été récoltées en 2024.
 - **Annexe 4 — Vision AU et priorités 2024-2030 :** cette annexe rappelle la Vision AU et les priorités 2024-2030, présentées dans le Plan AU 2024-2030.



Repères conceptuels

L'**accessibilité universelle** (AU) se définit comme « le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents¹ ». Il s'agit d'un concept qui vise à favoriser la participation sociale et l'inclusion du plus grand nombre de personnes, quelles que soient leurs capacités. L'AU est une manière de penser et d'aménager les environnements et les services pour qu'ils soient exempts d'obstacles.

Le concept de **diversité capacitaire** est utilisé pour désigner la diversité, au sein de la population, des capacités motrices, intellectuelles, cognitives, de la parole ou du langage, visuelles, auditives ou associées à d'autres sens. Les capacités ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre et peuvent varier en fonction de l'âge, d'une limitation fonctionnelle, d'une maladie, d'une grossesse ou d'autres facteurs.

L'environnement peut constituer, pour certaines personnes, un obstacle à l'accès aux services et à la réalisation des activités quotidiennes. Ces personnes peuvent ainsi se retrouver en **situation de handicap**². Toute personne, selon ses capacités et l'environnement où elle se trouve, peut vivre une situation de handicap au cours de sa vie.

Offrir des services et des espaces accessibles est bénéfique pour toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités. Cependant, cette mise en accessibilité est absolument nécessaire pour permettre à certaines personnes qui vivent davantage d'obstacles, notamment les personnes ayant une limitation fonctionnelle, d'avoir accès aux environnements, aux informations et aux services. Sans l'existence de mesures visant l'AU, ces personnes ne peuvent pas avoir accès à la ville et sont privées de leurs droits.

On parle de **limitation fonctionnelle** pour désigner une incapacité³ temporaire ou permanente qui entraîne une difficulté dans l'exécution d'activités. De nombreuses limitations fonctionnelles sont invisibles.

¹ Groupe DÉFI Accessibilité (GDA), Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal – Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB, Université de Montréal

² Réseau international du Processus de production de handicap (RIPPH), Concepts-clés, <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/concepts-cles/>

³ Selon Statistique Canada, une incapacité « réfère au fait que la personne est limitée, ou non, dans ses activités quotidiennes en raison d'une déficience ou d'une difficulté à accomplir certaines tâches. Ces difficultés proviennent d'un état de santé de long terme ou d'un problème ou trouble durable, ou qui devrait s'étendre sur une période donnée. »

Le **capacitisme**⁴ est la forme de discrimination qui marginalise, infériorise et exclut les personnes considérées comme anormales ou inférieures sur les plans physique, cognitif, intellectuel, psychique ou sensoriel. Le capacitisme est basé sur la croyance erronée que l'ensemble des membres de la population possèdent les mêmes capacités de base. Les personnes ayant une différence capacitaire peuvent ainsi être considérées comme moins dignes d'être traitées avec respect et égard, moins aptes à contribuer et à participer à la société ou moins importantes intrinsèquement que les autres. Ce type de discrimination peut s'exercer de façon consciente ou inconsciente et est inscrit dans les institutions, les systèmes ou la culture d'une société. Le capacitisme peut restreindre les possibilités offertes entre autres aux personnes ayant une limitation fonctionnelle et réduire leur participation à la vie de leur collectivité. Il ne s'agit pas de l'unique forme de discrimination qui peut être vécue par les individus. Dans certains cas, il peut aussi être combiné avec d'autres formes de discrimination, telles que le sexisme, le racisme ou encore l'âgisme. Le concept d'**intersectionnalité**⁵ est utilisé pour désigner les situations spécifiques aux personnes subissant simultanément plusieurs formes de discrimination.

En permettant à toutes et à tous, quelles que soient leurs capacités, de participer et d'accéder aux environnements et aux services, l'AU est un moyen de lutter contre les discriminations, et plus spécifiquement de lutter contre le capacitisme.

⁴ Laurence Parent, « Qu'est-ce que le capacitisme ? », *Droits et handicaps*, volume 40, numéro 1, printemps/été 2021, p. 28, accessible en ligne, [revue droits et handicaps vf bas res vol 40 no 1.pdf](#) ([liguedesdroits.ca](#)), consulté le 30 septembre 2024.

⁵ Gouvernement du Canada, *Introduction à l'intersectionnalité* : https://femmes-egalite-genres.canada.ca/gbaplust-course-cours-acspplus/fra/mod02/mod02_03_01a.html.

Mise en contexte

1



L'accessibilité universelle : un engagement de la Ville de Montréal

L'accessibilité universelle se définit comme « le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents⁶ ». Il s'agit d'une condition qui permet l'inclusion et la participation de toutes et tous, quelles que soient leurs capacités.

La Ville de Montréal reconnaît l'importance de l'AU dans la construction d'une société inclusive et équitable, pour l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Depuis plus de 20 ans, avec la collaboration d'un grand nombre de partenaires institutionnels, économiques et communautaires, l'ensemble des services, des bureaux et des arrondissements de la Ville de Montréal sont inclus dans la planification et la réalisation d'actions pour faire de Montréal une ville universellement accessible. Depuis 2003, ces actions sont compilées chaque année dans un plan d'action en AU, et des bilans annuels sont réalisés. Ces documents sont des outils centraux pour la coordination des actions, la réalisation des engagements et la communication des réalisations.

L'engagement de la Ville de Montréal envers l'AU a été marqué par le Sommet de Montréal, en 2002. Cet événement a mené à l'entrée en vigueur, en 2006, de la Charte montréalaise des droits et responsabilités⁷, dans laquelle la Ville s'engage à « favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services en général⁸ ». L'engagement de la Ville envers l'AU s'est aussi illustré par l'adoption, en 2011, de la Politique municipale d'accessibilité universelle⁹.

Dans les dernières années, la Ville a réitéré l'importance accordée aux enjeux d'accessibilité. En 2020, en reconnaissance des obstacles persistants dans l'accessibilité des espaces et des services municipaux, la Ville a lancé un vaste chantier en accessibilité universelle (ci-après nommé Chantier AU). L'objectif était

⁶ Groupe DÉFI Accessibilité (GDA), Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal – Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB, Université de Montréal.

⁷ La Charte montréalaise des droits et responsabilités est accessible en ligne à l'adresse suivante : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/charte_monrealaise_en_francais.pdf.

⁸ Charte montréalaise des droits et libertés, 5^e édition, article 28, p. 19.

⁹ La Politique municipale d'accessibilité universelle est accessible à l'adresse suivante : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/sdis_politique_au_2021.pdf.

pour la Ville de s'évaluer, d'améliorer ses pratiques en AU et de lutter contre le capacitisme. Le Chantier AU a marqué un changement dans la manière de voir l'AU au sein de la Ville, et ses travaux ont mené à la formulation de plusieurs recommandations.

Contexte légal entourant les plans d'action et bilans en accessibilité universelle

En tant que municipalité de plus de 10 000 personnes, la Ville de Montréal a l'obligation légale de produire et de publier annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées¹⁰ ainsi qu'un bilan de ses réalisations, et ce, conformément à l'article 6.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Ces plans et ces bilans doivent contenir différents éléments, dont des indicateurs de suivi des actions, des responsables et une échéance.

La Ville de Montréal répond à son obligation légale en adoptant des plans pluriannuels en accessibilité universelle. Des bilans annuels tels que celui-ci sont produits afin de suivre et rendre compte des réalisations de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Ces réalisations relèvent de domaines variés, tels que l'accessibilité architecturale et urbanistique, l'accès inclusif aux programmes, aux services et à l'emploi, les communications ou encore la sensibilisation et la formation.

En vue de respecter l'obligation légale entourant les plans d'action en AU, une liste d'actions à suivre est adoptée chaque année afin d'illustrer concrètement comment les unités d'affaires contribuent à l'atteinte des résultats attendus.

L'action municipale en AU et la lutte aux discriminations s'inscrivent également dans le respect de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, ratifiée par le Canada en 2010. Pour remplir son engagement, le Canada a aussi adopté en 2019 la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, qui vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici à 2040.

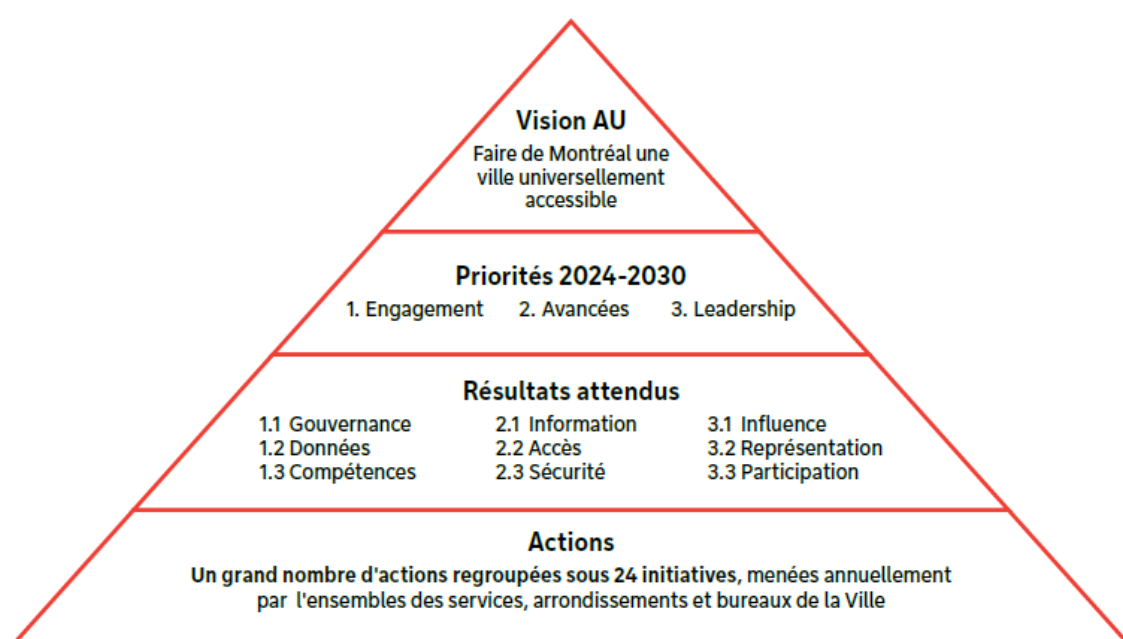
¹⁰ Le Gouvernement du Québec définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Priorités municipales en accessibilité universelle 2024-2030

Le Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030 a été adopté en décembre 2024. D'une durée de 7 ans, il a été élaboré en reprenant une grande partie des travaux et des recommandations du Chantier AU.

La structure du Plan AU 2024-2030 est illustrée par la figure ci-dessous.

Figure 1 : Structure du Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030



Le Plan AU 2024-2030 est structuré autour d'une **Vision AU**, qui précise le but à atteindre ainsi que les engagements, approches et principes qui guident l'intervention municipale. Cette vision reprend le contenu de la Politique municipale d'accessibilité universelle et y intègre les recommandations du Chantier AU.

De cette vision découlent **3 priorités** et **9 résultats attendus**, qui énoncent le futur visé en 2030. Pour favoriser une vision commune et une progression globale de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, les résultats attendus ne sont pas spécifiques à un champ de compétences municipales. Les actions réalisées chaque année par l'ensemble des unités d'affaires de la Ville contribuent à l'atteinte des résultats attendus.

Les **actions** sont les moyens concrets mis en œuvre pour atteindre les résultats attendus. On retrouve deux types d'actions dans le Plan AU 2024-2030. Certaines, appelées des initiatives, sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Les autres actions sont spécifiques à une unité d'affaires

donnée. Elles peuvent être mises en œuvre en un an ou constituer des projets qui se réalisent sur plusieurs années.

La Vision AU 2030 ainsi que la structure complète du Plan AU 2024-2030 sont présentées en annexe 4 du présent document.

Stratégie de suivi du Plan AU 2024-2030

La stratégie de suivi et d'évaluation du Plan AU 2024-2030 porte sur les priorités et les résultats attendus, ainsi que sur les actions mises en œuvre.

Suivi d'indicateurs de mesure de résultats

Afin de suivre la progression de la Ville vers l'atteinte des 3 priorités et des 9 résultats attendus, 31 indicateurs ont été élaborés. Ils permettront de suivre de près les progrès réalisés et, au besoin, d'ajuster les stratégies afin d'atteindre les résultats fixés. Plusieurs sources de données seront utilisées afin d'en faire le suivi :

- Des données collectées chaque année auprès des services, bureaux et arrondissements de la Ville sur leurs réalisations et sur les montants investis dans différents programmes financiers ;
- Un sondage auprès de la population montréalaise pour connaître sa satisfaction sur l'accessibilité des services et installations municipales ainsi que les obstacles rencontrés. La première édition de ce sondage aura lieu en 2025. Il sera ensuite répété à deux reprises d'ici à 2030 afin de mesurer l'évolution de la satisfaction de la population ;
- Un sondage auprès du personnel municipal pour mesurer sa perception de son niveau de connaissance sur l'AU et le capacitisme ainsi que sa capacité à répondre aux besoins de la population, en particulier des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Ce sondage a été effectué pour la première fois en 2022 et sera répété en 2026 ainsi qu'en 2030 ;
- Une évaluation du niveau de maturité de la Ville quant à l'intégration de l'AU. Cette évaluation a été réalisée une première fois en 2021. Une évaluation partielle sera répétée à mi-parcours, puis une évaluation complète aura lieu en 2030.

En 2024 et 2025, une mesure de base sera associée à chacun des indicateurs afin d'avoir une idée du point de départ à partir duquel la Ville doit progresser dans le

cadre du Plan AU 2024-2030¹¹. Cette mesure de base servira à établir des cibles afin d'illustrer la progression visée.

Suivi d'actions

En plus du suivi d'indicateurs, un suivi des actions réalisées chaque année par l'ensemble des services, bureaux et arrondissements de la Ville est également fait. Dans les bilans annuels, plusieurs exemples de réalisations sont donnés pour montrer comment les unités d'affaires contribuent à l'atteinte des résultats attendus.

En complément de ce suivi global, une liste d'actions appelée « **Liste d'actions suivies** » est générée chaque année afin d'illustrer concrètement comment les unités d'affaires prévoient de contribuer à l'atteinte des résultats attendus au cours de l'année qui suit. Cette liste fait l'objet d'un suivi particulier présenté en annexe des bilans annuels¹².

¹¹ La liste complète des indicateurs de mesure de résultats ainsi que les mesures de base qui ont été récoltées en 2024 se trouvent à l'annexe 3 du présent document.

¹² Consulter l'annexe 1 du présent document pour voir le degré d'avancement des actions suivies en 2024.

Bilan 2024 en accessibilité universelle

2

Synthèse des réalisations 2024

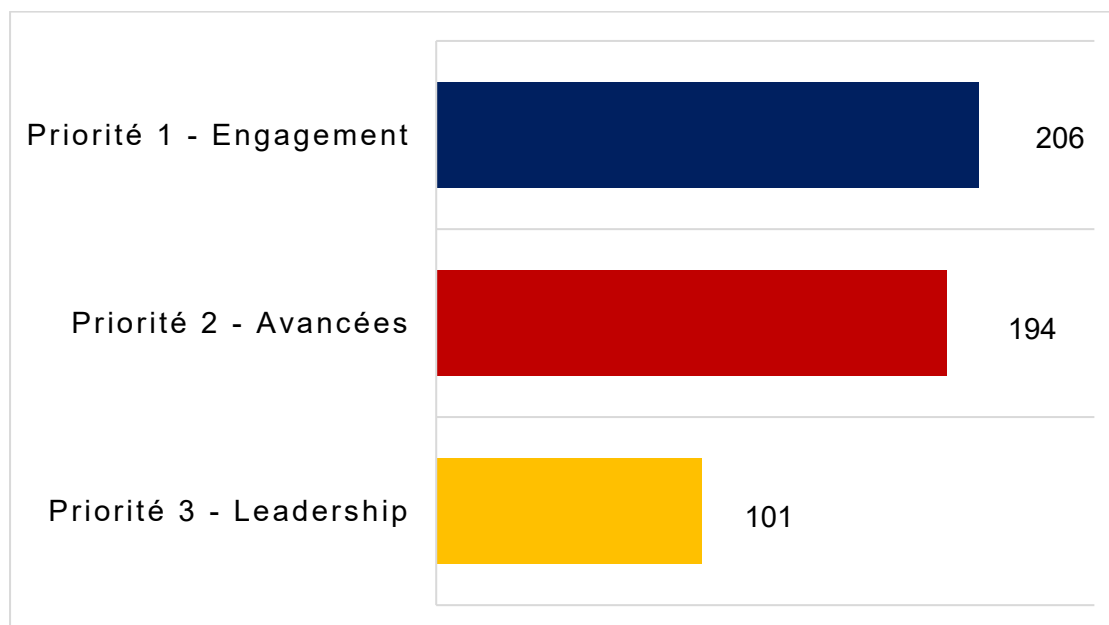
Cette section présente un aperçu global des réalisations en AU de la Ville de Montréal pour l'année 2024, soit la première année de mise en œuvre du Plan AU 2024-2030. Elle inclut les données collectées en 2024 pour certains indicateurs de mesure de résultats.

La récolte de données pour la réalisation de ce bilan a été réalisée entre le 7 février et le 31 mars 2025 auprès de l'ensemble des 44 unités d'affaires de la Ville. Parmi celles-ci, 38 unités d'affaires ont participé à l'exercice du bilan 2024 et ont partagé des informations sur leurs réalisations de l'année.

En 2024, un total de 501 actions ont été réalisées ou entamées. La mise en œuvre d'un grand nombre de ces actions est prévue sur plusieurs années. Parmi celles-ci, 19 % ont déjà été complétées, tandis que 81 % sont partiellement réalisées. Ces actions entamées en 2024 se poursuivront donc dans les prochaines années.

Le graphique suivant présente la répartition de ces 501 actions par priorité du Plan AU 2024-2030.

Figure 2 : Nombre d'actions réalisées ou débutées en 2024 par priorité du Plan AU 2024-2030



La répartition du nombre d'actions par priorité reflète la priorisation qui a été faite en 2024. Le plus grand nombre d'actions réalisées ou entamées au cours de l'année (206) se retrouvent sous la priorité 1, qui porte sur l'engagement de la Ville à mieux intégrer l'AU dans ses pratiques. L'atteinte des résultats attendus en lien avec cette priorité permettra d'établir une base solide à partir de laquelle la Ville

pourra ensuite améliorer ses pratiques en AU. Les services et arrondissements de la Ville ont donc été encouragés à se concentrer sur la réalisation d'actions en lien avec cette priorité dans les premières années de la mise en œuvre du Plan AU 2024-2030. Un grand nombre d'actions (194) ont également été entamées en lien avec la priorité 2, qui porte sur les avancées en AU dans tous les secteurs d'intervention de la Ville.

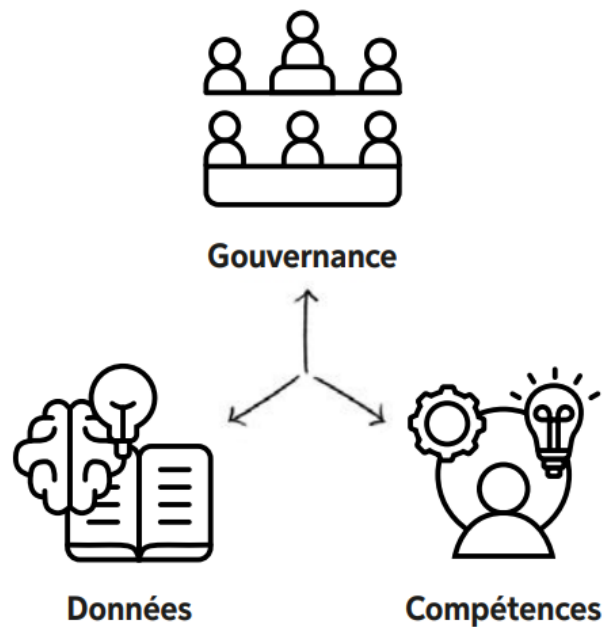
La priorité 3, qui porte sur le leadership au sein de l'organisation et sur le territoire montréalais, est celle qui compte le moins d'actions réalisées ou entamées en 2024 (101). Il est à prévoir que ce nombre augmentera dans les prochaines années de mise en œuvre du Plan AU 2024-2030, lorsque le personnel municipal sera mieux formé sur les enjeux en AU et que les capacités internes auront été consolidées

Dans les pages qui suivent, les actions réalisées ou entamées en 2024 sont présentées par priorité et par résultat attendu. En annexe 1 se trouve le détail concernant les 63 actions qui composent la liste d'actions suivies 2024.

Priorité 1 — Engagement

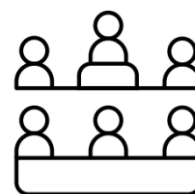
En 2030, la Ville de Montréal intègre de manière stratégique et transversale l'AU à tous ses processus, dans l'ensemble de ses champs de compétences.

Cette priorité réfère à la façon dont l'AU s'inscrit dans le fonctionnement et les ressources de la Ville de Montréal. Elle se traduit par 3 résultats attendus qui concernent la gouvernance, les données et les compétences. Au total, 206 actions ont été complétées ou entamées en 2024, en lien avec cette priorité.



Résultat attendu 1.1 – Gouvernance

La prise en compte de l'AU à la Ville de Montréal repose sur une gouvernance solide, décisionnelle et concertée, soutenue par un engagement de l'ensemble des unités d'affaires, et des instances consultatives et décisionnelles.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

La progression de la Ville en AU est freinée par un engagement inégal des unités d'affaires, par l'intégration non systématique de l'AU dans leurs processus ainsi que par le manque de ressources allouées à la mise en œuvre des engagements et au suivi de la progression.



Avancement par rapport au résultat attendu 1.1

Indicateurs de mesure :

- Taux de respect de l'indice de conformité sur le suivi et la progression en AU
- Pourcentage des unités d'affaires qui ont révisé les rôles et responsabilités associées à l'AU
- Nombre d'heures dégagées pour le suivi et la mise à jour des actions en AU

Données collectées en 2024 :

91

Le taux de respect de l'indice de conformité est de 91 %. Cette proportion des unités d'affaires dispose d'un plan de travail en AU et s'est engagée sur les 9 résultats attendus de la Vision AU.

68

68 % des unités d'affaires (²⁶/₃₈) ont révisé les rôles et responsabilités associés à l'AU.

216

216 heures par unité d'affaires ont été dégagées en moyenne pour le suivi et la mise à jour des actions en AU.

66

66 actions réalisées ou entamées en 2024
par 14 arrondissements et 13 services
centraux

Réviser les rôles et responsabilités associés à l'AU

L'année 2024 a été consacrée à la définition d'une nouvelle gouvernance liée à l'AU. En décembre 2024, il a été annoncé que la responsabilité du suivi des plans municipaux en AU, qui était depuis des années assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), serait transférée au Bureau de la commissaire à la lutte contre le racisme et aux discriminations systémiques (restructuré et renommé Bureau des commissaires), qui relève de la Direction générale (DG) de la Ville. En plus du suivi des plans, le Bureau des commissaires assumera des responsabilités additionnelles en matière de lutte contre le capacitisme.

Un autre changement important a eu lieu en 2024 pour soutenir l'engagement de l'ensemble des services, bureaux et arrondissements de la Ville par rapport à la progression en AU. Auparavant, les plans municipaux en AU étaient organisés par grands secteurs d'activités comme les ressources humaines, les communications ou encore la culture, les sports et les loisirs. Chaque unité d'affaires s'engageait uniquement dans les secteurs liés à son champ d'activité. Cette façon de faire a été revue dans le cadre du plan actuel, qui est structuré autour de l'atteinte de résultats transversaux, et non plus spécifiques à un champ de compétences. Cela permet à tous les services, bureaux et arrondissements de s'engager sur chacun des résultats, favorisant ainsi une vision commune et une progression globale de la Ville en AU.

Ces changements dans la gouvernance viennent répondre en grande partie à une des recommandations issues du Chantier AU, soit de mettre en place une gouvernance solide, décisionnelle et concertée à travers l'ensemble de la Ville. La suite de cette recommandation, qui est d'optimiser la participation des partenaires clés à l'externe, sera mise en place en 2025.

Assurer la prise en compte de l'AU par des procédures et des directives

En 2024, l'élaboration du Plan AU 2024-2030 et la planification d'actions y étant liées ont mobilisé l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, tous secteurs confondus. Au début de l'année, une série d'outils a été partagée avec l'ensemble des unités d'affaires sous la forme d'une démarche de prise d'engagements en 4 étapes intitulée « Trousse AU 2030 ». Conçue et testée en 2023, cette démarche constitue une nouvelle manière de planifier des actions pour la Ville de Montréal. L'objectif de la Trousse AU 2030 était de sensibiliser les services, bureaux et arrondissements à l'importance des enjeux d'AU et de les amener à s'approprier la Vision AU ainsi que les priorités et résultats attendus. Chacune des unités d'affaires devait ensuite élaborer un plan de travail contenant des actions concrètes à réaliser entre 2024 et 2030 pour contribuer à l'atteinte de tous les résultats attendus.

Cette démarche a mené à une très grande mobilisation autour des enjeux d'AU. La grande majorité des services et arrondissements de la Ville y ont participé. À la fin de l'année 2024, 40 unités d'affaires (91 %) avaient élaboré un plan de travail en AU, pour un total de plus de 1 500 actions planifiées d'ici à 2030. D'ailleurs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a décidé de rendre publics ses engagements en se dotant de son premier *Plan d'action pour l'accessibilité universelle et la lutte contre le capacitisme*, qui a été adopté en novembre 2024¹³. Les quelques unités d'affaires qui n'ont pas été en mesure de finaliser l'élaboration de leur plan de travail en 2024 seront accompagnées afin de le faire en 2025.

Au cours de l'année, quelques arrondissements et services ont également commencé des travaux dans le but d'exiger la prise en compte de l'accessibilité universelle dans tous les projets réalisés par leurs unités d'affaires ou par des fournisseurs externes. Une directive a par exemple été émise par l'arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonnette (MHM) pour que des critères d'AU soient inclus dans les contrats de déneigement. Des critères d'AU ont également été intégrés dans les programmes fonctionnels et techniques (PFT) de plusieurs projets de réaménagement réalisés en 2024, dont celui du centre Père-Marquette dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RPP) et ceux de quelques parcs de l'arrondissement de MHM.

Allouer les ressources nécessaires à la planification, au suivi et à la mise à jour des actions en AU

Le SDIS coordonne 2 réseaux internes à la Ville qui jouent un grand rôle dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions en AU. Le premier est le réseau des personnes porteuses en AU, qui a été mis en place il y a une vingtaine d'années. Les personnes porteuses en AU sont notamment mises à contribution dans les activités de transfert de connaissances et de promotion de l'AU au sein de leur unité d'affaires. Le deuxième réseau est celui des gestionnaires points focaux (GPF), qui a été mis en place en 2021 dans le cadre du Chantier AU. Il est composé d'une ou d'un gestionnaire par unité d'affaires qui coordonne la planification et le suivi des actions en AU de son arrondissement, service ou bureau. Au sein d'une même unité d'affaires, les personnes porteuses en AU et les GPF peuvent prendre part aux activités de planification et de reddition de comptes (plan d'action et bilan).

Les rôles de ces 2 réseaux ont été renforcés en 2024, notamment grâce à un plus grand dégagement de temps et à la reconduction du rôle des GPF jusqu'en 2030. Afin de soutenir ces personnes, des comités responsables de la planification et du suivi des actions en AU ont également été mis en place dans 4 services et

¹³ Le *Plan d'action pour l'accessibilité universelle et la lutte contre le capacitisme* de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/plan-daction-pour-laccessibilite-universelle-du-plateau-mont-royal-79632>.

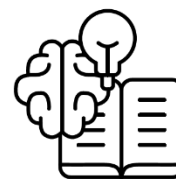
En plus du renforcement des rôles des personnes responsables du suivi des actions, d'autres initiatives ont été entamées en 2024 pour soutenir la mise en œuvre des engagements en AU. Le Service de la culture (SC) a mis en place une communauté de pratique en AU pour son personnel. De son côté, le SDIS a mis en place une nouvelle section consacrée au soutien de la transformation organisationnelle en AU et en ADS+¹⁴.



¹⁴ L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est un processus, un outil et une méthode d'analyse et d'action qui vise à lutter contre les discriminations en tenant compte des droits et réalités spécifiques aux personnes vivant une ou plusieurs discriminations simultanément (l'intersectionnalité).

Résultat attendu 1.2 – Données

La Ville dispose des données liées à l'AU, aux besoins et problématiques qui y sont rattachés ainsi qu'aux solutions potentielles.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

La Ville manque de données liées aux besoins et caractéristiques de la population, au niveau d'accessibilité de ses espaces et services ainsi qu'aux solutions potentielles en AU.



Avancement par rapport au résultat attendu 1.2

Indicateurs de mesure :

- Pourcentage du personnel municipal qui dispose des données nécessaires pour mettre en place les solutions appropriées en AU
- Pourcentage des unités d'affaires qui ont recueilli des données sur les besoins et enjeux en AU
- Nombre d'évaluations de performance ou d'audits en AU
- Budget annuel affecté aux initiatives de recherche et de développement ainsi qu'aux projets pilotes en AU

Données collectées en 2024 :

53

53 % des unités d'affaires ($18/34$) ont recueilli des données sur les besoins et enjeux en AU.

21

21 évaluations de l'accessibilité des bâtiments ou des installations extérieures de la Ville ont été réalisées.

83

83 évaluations de l'accessibilité des services, des activités ou des outils de communication ont été réalisées.

64

64 actions réalisées ou entamées en 2024
par 13 arrondissements et 11 services
centraux

Recenser les données sur les obstacles à l'accessibilité

Différents projets de recension de données ont débuté en 2024. Ces données permettent à la Ville de mieux comprendre les besoins de sa population et ultimement, d'offrir des services plus accessibles. Par exemple, l'arrondissement de LaSalle (LAS) a lancé un projet de collecte de données quantitatives et qualitatives en lien avec l'inclusion, la diversité capacitaire et la diversité de la population de l'arrondissement. De son côté, l'arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonnette a tenu une consultation publique en vue de se doter d'un Plan d'action intégré en développement social. La démarche s'est terminée avec un grand forum réunissant plus d'une centaine de personnes représentantes des milieux communautaire et institutionnel.

Diverses initiatives ont aussi été mises en place pour permettre à la population de transmettre des plaintes, questions et suggestions liées à l'AU. Par exemple, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal invite désormais les citoyennes et citoyens à écrire à une adresse de courriel particulière pour toute question en lien avec l'AU. L'arrondissement d'Outremont (OUTR) a quant à lui commencé à élaborer une page Web consacrée à l'AU afin de récolter les plaintes et suggestions de la population. L'objectif de ces outils de communication est de faciliter l'interaction entre la population et les autorités municipales, favorisant ainsi une meilleure prise en compte des besoins.

D'autres actions visent à mieux connaître les besoins du personnel de la Ville. À l'arrondissement de MHM, un questionnaire a été adressé à une partie du personnel afin de recueillir des données sur sa connaissance de l'AU et cibler les besoins en formation. D'autres arrondissements prévoient de faire des actions de ce type dans les prochaines années.

Évaluer l'accessibilité des lieux et services municipaux

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a produit en 2024 un rapport d'audit de la performance en accessibilité des bâtiments de la Ville de Montréal ouverts au public¹⁵. Le rapport visait particulièrement 3 services et 3 arrondissements de la Ville. Il en ressortait entre autres que le niveau d'accessibilité des bâtiments municipaux n'était pas toujours connu et que l'information partagée à ce sujet était souvent incomplète. Pour répondre aux recommandations de ce rapport, les services et arrondissements concernés ont élaboré un plan d'actions correctives qui seront implantées d'ici au mois de mai 2029.

De plus, des travaux ont été réalisés dans 1 service et 4 arrondissements pour évaluer le niveau d'accessibilité de différents bâtiments municipaux. Au total, 21 bâtiments ou installations extérieures ont été évalués en matière d'accessibilité en 2024. Cette importante initiative se poursuivra au cours des prochaines années

¹⁵ Le rapport est accessible en ligne à l'adresse suivante : [RA_2023_FR_Section2.2.pdf](#).

dans le but d'obtenir un portrait plus complet du niveau d'accessibilité des bâtiments municipaux et des installations municipales.

Les travaux d'évaluation réalisés en 2024 ont permis d'obtenir une certification Kéroul pour les parcs du Mont-Royal et Frédéric-Back ainsi que pour les parcs-nature de l'Ile-de-la-Visitation et du Bois-de-Liesse. Cette certification permet d'informer la population du degré d'accessibilité des installations. Tous les parcs évalués en 2024 ont reçu la cote « partiellement accessible », ce qui signifie qu'ils respectent les principaux critères d'accessibilité, mais présentent certaines contraintes qui peuvent compliquer les déplacements et l'expérience de certaines personnes. Un diagnostic terrain de l'accessibilité des berges du réseau des grands parcs, s'étendant sur 67 km, a également été initié en 2024 par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

De son côté, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PMR) a entamé un projet visant à analyser le potentiel d'amélioration de l'accessibilité des commerces de rez-de-chaussée des principales rues commerciales de l'arrondissement, dans le cadre duquel 1 132 commerces ont été visités. Un projet du même type a également été réalisé à l'arrondissement de Verdun (VER), dans le cadre duquel 10 commerces ont été accompagnés par un organisme spécialisé en AU pour améliorer leur accessibilité.



Crédit photo : Promo Accès

Acquérir de nouvelles connaissances sur les concepts et pratiques en AU

L'amélioration de l'accessibilité des lieux et des services ne peut pas avoir lieu sans l'acquisition de nouvelles connaissances et pratiques. Pour y arriver, plusieurs services et arrondissements collaborent avec des organismes spécialisés en AU et mènent des activités de recherche et d'expérimentation sur différents enjeux d'accessibilité.

Parmi les initiatives lancées en 2024, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a démarré un projet de recherche visant à améliorer la délimitation tactile des corridors piétonniers extérieurs dans les aménagements de plain-pied. Un tel aménagement désigne un espace dans lequel tous les éléments sont au même niveau, sans marches ni escaliers, ce qui permet une circulation facile et sans obstacle. L'objectif est d'explorer des solutions innovantes pour renforcer l'accessibilité et la sécurité piétonnière. Une recherche documentaire a été entamée en 2024, et le projet se poursuivra en 2025 avec l'organisation d'ateliers de cocréation réunissant des spécialistes de l'aménagement, des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ainsi que des spécialistes en réadaptation.

En 2024, l'arrondissement de Ville-Marie (VM) a lancé plusieurs projets pilotes. Des boucles auditives ont notamment été installées à la Maison de la culture Janine-Sutto pour permettre aux personnes malentendantes d'assister aux représentations. Un projet destiné aux familles d'enfants neurodivergents est également en cours de planification à la Bibliothèque Père-Ambroise. Par ailleurs, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) a mené une étude sur le potentiel piétonnier d'un secteur de l'arrondissement pour les personnes âgées.

De son côté, l'arrondissement de RPP a mené un projet visant à proposer des solutions innovantes pour concilier la transition écologique et l'AU dans l'aménagement des espaces publics. Les solutions proposées, issues d'ateliers de codéveloppement avec des membres du personnel de l'arrondissement, abordent les enjeux de gestion des eaux pluviales, de maintien de la biodiversité, de gestion de la chaleur ainsi que du cycle de vie des matériaux appliqué au cas des aires de jeux.

Afin d'encourager la réalisation de projets de recherche et l'organisation de projets pilotes en AU, le SDIS a entrepris des travaux visant l'établissement d'un budget affecté à l'innovation. Des partenariats avec le milieu de la recherche seront établis à partir de 2025 pour accompagner la Ville dans l'établissement et la promotion de ce nouveau budget.

Résultat attendu 1.3 – Compétences

Les compétences du personnel municipal et des personnes élues sont renforcées par la formation, le développement d'outils pratiques et la mise en commun d'expertises.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

Le personnel de la Ville manque de connaissances sur les concepts et pratiques liés à l'AU, et de compétences pour la mise en œuvre des pratiques en AU.



Avancement par rapport au résultat attendu 1.3

Indicateurs de mesure :

- Pourcentage du personnel municipal et des personnes élues qui déclarent bien connaître les concepts d'AU et de capacitisme
- Pourcentage du personnel municipal en contact direct avec la population qui se sent bien équipé pour répondre à l'ensemble des besoins, y compris ceux des personnes ayant une limitation fonctionnelle
- Pourcentage d'unités d'affaires qui incluent l'AU dans leur plan de formation
- Fréquence d'utilisation d'une boîte à outils en AU

Données collectées en 2024 :

35

35 % des unités d'affaires ($12/34$)
incluent l'AU dans leur plan de
formation

76

76 actions réalisées ou entamées
en 2024 par 11 arrondissements et
9 services centraux

Former le personnel municipal sur l'AU et le capacitisme

De nombreuses formations sont offertes chaque année au personnel municipal en lien avec des enjeux d'AU. Quelques formations sont accessibles en ligne à

l'ensemble des membres du personnel de la Ville, tandis que d'autres sont offertes de manière ponctuelle en collaboration avec des organismes spécialisés en AU, et sont personnalisées en fonction des besoins propres à une unité d'affaires.

En 2024, le Service des ressources humaines et des communications (SRHC) a organisé 2 webinaires s'adressant à l'ensemble du personnel sur différents types de handicap afin de favoriser l'inclusion et contrer le capacitisme. Le premier portait sur le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), et le second sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA). Un total de 1 045 personnes ont regardé les webinaires. Le SRHC a également élaboré et diffusé une formation s'adressant aux personnes intervenantes en équité, diversité et inclusion (EDI) et présentant différents concepts, tels que la discrimination, le harcèlement discriminatoire et le racisme.

De plus, le personnel de 16 unités d'affaires a suivi au moins une formation plus poussée sur des enjeux d'accessibilité en 2024. Celles-ci étaient données par des organismes spécialisés en AU et portaient sur des sujets divers, tels que :

- l'accessibilité aux abords des chantiers ;
- l'accueil de personnes ayant des limitations fonctionnelles dans les bibliothèques et les musées ;
- le Service québécois du livre adapté (SQLA) et les équipements spécialisés ;
- les aménagements piétonniers ;
- les communications accessibles.

Le Fonds dédié aux projets de renforcement de capacités en accessibilité universelle (FDPAU) est un programme de financement qui favorise le transfert de connaissances et l'amélioration des capacités du personnel municipal en AU. Le FDPAU finance chaque année des projets réalisés en partenariat entre des services et des arrondissements de la Ville et des organismes et ressources spécialisées en AU. En 2024, le FDPAU a financé 22 projets pour un total d'un peu plus de 240 000 \$.

Les projets financés en 2024 sont très variés et comprennent notamment les suivants :

- Déploiement d'une campagne de sensibilisation en milieu de travail pour lutter contre les discriminations, dont celles subies par les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ;
- Création d'un guide pour la mise en œuvre d'activités de lecture inclusives pour les enfants neurodivergents de 0 à 12 ans ;
- Création d'une formation particulière pour l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les bibliothèques ;
- Élaboration d'outils d'accompagnement et d'acquisition de compétences pour assurer l'inclusion dans les camps de jour.

Recenser et développer des outils pratiques en AU

En 2024, 7 services et 4 arrondissements ont recensé et développé des outils de sensibilisation et d'introduction à l'AU pour le personnel municipal. Par exemple, le service d'Espace pour la vie (EPLV) a mis au point des outils de conception d'activités et d'expositions accessibles pour tout le monde. De son côté, le SUM a finalisé une liste de vérification pour mesurer le niveau d'accessibilité des rues et qui s'adresse aux concepteurs et conceptrices d'espaces urbains. Le SGPMRS a quant à lui poursuivi le développement d'un outil d'aide à la conception d'aires de jeux inclusives prenant en compte les critères d'accessibilité universelle ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux.

D'autres actions portent plutôt sur la recension des outils existants en AU. Un microsite interne consacré à l'AU a été lancé en février 2024 par le SDIS. On y retrouve entre autres une liste d'outils produits tant par la Ville que par des organisations spécialisées en accessibilité diffusée sous la forme d'une boîte à outils. L'arrondissement de Ville-Marie a aussi entamé une revue des outils sur les communications accessibles et la participation publique dans le but de produire un aide-mémoire sur le sujet. De son côté, le Service de la culture a commencé à mettre au point une boîte à outils sur la dyslexie et les troubles de lecture.



Crédit photo : Émilie Pelletier

Assurer le transfert d'expériences et d'expertises en AU

Différents lieux de partage d'outils et d'expériences en lien avec l'AU sont en place à la Ville de Montréal. Des communautés de pratique sur des sujets divers, tels que la participation publique ou l'ADS+, réunissent des membres du personnel de divers secteurs de la Ville. Ces rencontres offrent l'occasion de présenter des projets porteurs et des pratiques exemplaires. Différentes questions d'accessibilité sont régulièrement abordées dans le cadre de ces rencontres, et des présentations d'expériences plus explicites sur l'AU sont parfois organisées.

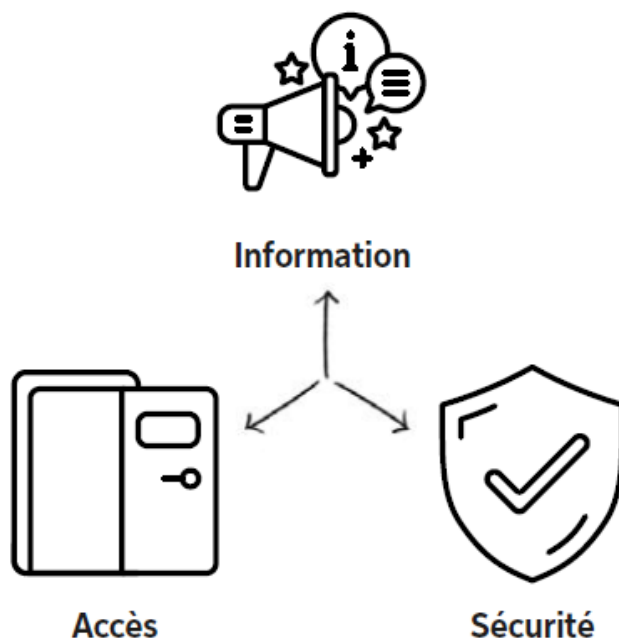
Afin d'assurer un partage de l'expertise en AU, une offre de service d'accompagnement en AU et en ADS+ a été lancée en décembre 2024 par le SDIS. Présentée pour la première fois dans le cadre de la communauté de pratique en ADS+, cette offre permet de centraliser et de faciliter le suivi des demandes de soutien et d'accompagnement formulées par les services, bureaux et arrondissements de la Ville.

Enfin, des partenariats avec des organismes ou des personnes expertes en accessibilité sont également mis sur pied pour accompagner les unités d'affaires de la Ville dans la mise en œuvre de projets. Par exemple, le service d'EPLV a établi une dizaine de partenariats avec des organismes de la communauté pour l'organisation d'ateliers dans le cadre du programme « La Nature près de chez vous ». D'autres partenariats ont également été noués par ce service pour former les membres du personnel et pour développer des outils accessibles.

Priorité 2 — Avancées

En 2030, les avancées en AU sont visibles sur tous les plans (communication, architecture, urbanisme, services et programmes).

Cette priorité réfère aux améliorations visibles quant à l'accessibilité des environnements et services municipaux. Elle se traduit par 3 résultats attendus qui concernent l'information, l'accès et la sécurité. Au total, 194 actions ont été entamées ou complétées en 2024, en lien avec cette priorité.



Résultat attendu 2.1 - Information

La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, est informée de l'ensemble des opportunités, espaces et services offerts par la Ville.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

Le niveau d'accessibilité des infrastructures et des services municipaux n'est pas bien connu par les personnes ayant une limitation fonctionnelle, et certains documents et plateformes de diffusion de l'information ne sont pas accessibles.



Avancement par rapport au résultat attendu 2.1

Indicateurs de mesure :

- Satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'accès à l'information sur les services et espaces municipaux
- Taux de complétion de la section sur l'accessibilité des fiches-lieux sur montreal.ca

Données collectées en 2024 :

22

22 % des lieux listés sur montreal.ca proposent au moins une information au sujet de leur accessibilité.

10

10 services et arrondissements ont entamé la mise à jour des fiches-lieux sur montreal.ca.

59

59 actions réalisées ou entamées en 2024
par 13 arrondissements et 7 services
centraux

Améliorer l'accessibilité des outils de communication

Des travaux visant à améliorer l'affichage et la signalétique dans les lieux publics afin que les indications soient plus faciles à comprendre ont été menés par 5 services et arrondissements en 2024. L'arrondissement de CDN-NDG a notamment mené des travaux pour améliorer la signalétique de son Bureau Accès Montréal (BAM). L'affichage a aussi été refait avec l'ajout de pictogrammes pour les terrains de tennis, de *pickleball* et de soccer de l'arrondissement d'Anjou (ANJ). Le SGPMRS a par ailleurs renouvelé la signalisation dans le parc du Mont-Royal afin d'améliorer l'orientation et l'accès aux installations.



Crédit photo : Ville de Montréal

D'autres initiatives plus pointues ont été entamées au cours de l'année. Espace pour la vie a, entre autres, entrepris la révision de son site Internet. Cette opération permettra de créer une nouvelle section « Mon Espace pour la vie accessible », qui comprendra des outils d'aide à la planification de la visite pour l'ensemble de la clientèle ainsi que les membres du personnel. L'élaboration d'une stratégie de communication a également été mise en train afin de rejoindre des publics habituellement exclus des lieux scientifiques et culturels.

Le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne a quant à lui entamé des travaux pour améliorer l'accessibilité des outils de communication utilisés lors d'activités de participation citoyenne dans le cadre du budget participatif¹⁶. Des travaux sont également en cours dans le but d'ajouter un agent communicationnel ou une agente communicationnelle afin d'améliorer l'accessibilité au service du 311. Ces travaux se poursuivront en 2025.

¹⁶ Pour plus de détails sur cette initiative, consultez la page « Budget participatif » sur montreal.ca en vous rendant à la page suivante : <https://montreal.ca/sujets/budget-participatif>.

Enfin, différentes initiatives ont été mises en place au cours de l'année pour améliorer l'accessibilité des communications de la Ville. Parmi celles-ci, on retrouve entre autres le sous-titrage des vidéos diffusées, l'utilisation d'un langage facile à lire et à comprendre dans les communications, la diversification des formats de publications (papier, en ligne, capsules audios ou vidéos, affiches, etc.) ou encore l'utilisation de pictogrammes.

Fournir à la population montréalaise l'information sur l'accessibilité des services et des espaces municipaux

Une section du site Internet de la Ville de Montréal est consacrée au partage d'informations sur tous les lieux municipaux ouverts au public¹⁷. En plus de l'adresse et des heures d'ouverture, on y trouve une brève description du lieu ainsi qu'une liste des commodités offertes et des informations sur son accessibilité. En 2024, une grande opération de mise à jour de l'information présentée sur ces pages, et spécialement de la section sur l'accessibilité des lieux, a été lancée dans 10 services et arrondissements de la Ville. Ce travail se poursuivra dans les prochaines années afin de s'assurer que l'information est complète et répond aux besoins de la population.

En 2024, une courte capsule vidéo a par ailleurs été diffusée par l'arrondissement du PMR pour expliquer à la population comment naviguer dans cette section du site et trouver l'information sur l'accessibilité des lieux¹⁸.

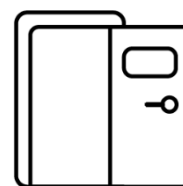
Parmi les autres actions réalisées en 2024 pour informer la population de l'accessibilité des lieux municipaux, le SGPMRS a organisé une séance d'information publique afin de faire le point sur l'état d'avancement des travaux amorcés en 2022 au complexe sportif Claude-Robillard. Il a été plus explicitement question du vestiaire universel qui sera aménagé ainsi que des travaux qui amélioreront l'accessibilité des installations.

¹⁷ <https://montreal.ca/lieux>.

¹⁸ Visionnez la capsule en cliquant sur le lien suivant : [Est-ce que ce lieu est accessible ? Trouvez l'information en quelques clics !](#)

Résultat attendu 2.2 – Accès

L'accessibilité des bâtiments, installations extérieures, aménagements urbains, programmes et services est améliorée pour en permettre l'utilisation autonome et spontanée, tout au long de l'année.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

Les infrastructures (bâtiments, parcs et espaces publics) et les services municipaux ne sont pas complètement accessibles et ne permettent pas une utilisation autonome et spontanée tout au long de l'année.



Avancement par rapport au résultat attendu 2.2

Indicateurs de mesure :

- Satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'accès de manière autonome aux infrastructures municipales (bâtiments, parcs, espaces publics)
- Satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'accès et l'utilisation autonome des services municipaux
- Pourcentage des bâtiments accessibles selon les critères d'accessibilité issus du Guide AU des bâtiments¹⁹
- Nombre de bâtiments et d'espaces publics ayant fait l'objet de travaux d'accessibilité

Données collectées en 2024 :

63

63 bâtiments et espaces publics ont fait l'objet de travaux d'accessibilité

104

104 actions réalisées ou entamées en 2024 par 17 arrondissements et 8 services centraux

¹⁹ Le *Guide en matière d'accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et pour l'agrandissement, la rénovation et l'entretien de bâtiments municipaux existants* est accessible en ligne à l'adresse suivante : [1 Guide AU Bâtiments-municipaux Mtl 2017.pdf](#).

Améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux et des installations extérieures

Chaque année, dans tous les arrondissements de la Ville, des travaux sont effectués sur un grand nombre d'installations municipales pour rendre celles-ci plus inclusives et accessibles. Les travaux réalisés sont variés et visent par exemple à rénover l'entrée ou les toilettes, à installer un ascenseur, à rénover des gradins, à aménager une rampe, etc.

En 2024, 21 unités d'affaires ont réalisé des actions pour améliorer l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics. Un total de 32 bâtiments ont fait l'objet de travaux en 2024 pour améliorer leur accessibilité, dont les suivants :

- Aréna Jacques-Lemaire (LAS) : installation d'un monte-personne ;
- Complexe sportif Claude-Robillard (AC) : aménagement d'un vestiaire universel ;
- Comptoir des permis Anjou (ANJ) : installation d'un monte-personne ;
- Maison de la culture Ahuntsic (AC) : remplacement des gradins pour en améliorer l'accessibilité ;
- Musées d'Espace pour la vie : ajout d'ouvre-portes automatiques, aménagement d'endroits calmes pour les personnes ayant besoin d'apaisement, amélioration de l'accessibilité d'un des théâtres du Planétarium ;
- Piscine Schubert (PMR) : travaux de mise à niveau pour la rendre accessible, dont la construction d'une rampe d'accès extérieure et l'aménagement de nouveaux vestiaires conformes aux normes d'accessibilité universelle ;
- Rénovation de chalets de parcs (CDN-NDG, OUTR).

L'accessibilité de 31 espaces extérieurs et parcs a également été améliorée, notamment grâce aux éléments suivants :

- Ajout de mobilier et de modules de jeux accessibles dans plusieurs parcs ;
- Piscine extérieure Joseph-Paré (RPP) : rénovation complète en respectant les critères d'accessibilité ;
- Rénovation de la cour des bonsaïs nord-américains de la Maison de l'arbre Frédéric-Back au Jardin botanique ;
- Travaux d'accessibilité dans 5 parcs (CDN-NDG, VER, SLE, PMR).

Espace pour la vie a aussi lancé un projet de refonte des voies de circulation et de réfection des liens piétonniers du Jardin botanique, visant à rendre tous les sentiers de promenade primaires accessibles universellement.

Enfin, le SGPMRS a poursuivi ses travaux visant à aménager ou améliorer les débarcadères de transport adapté desservant les grands parcs. En 2024, un nouveau débarcadère a été aménagé au pôle d'accueil du parc Maisonneuve selon

les principes d'accessibilité universelle et pourrait servir de débarcadère de transport adapté. De plus, deux arrêts réguliers existants situés au belvédère Camillien-Houde du Mont-Royal ont été rendus accessibles aux fauteuils roulants.

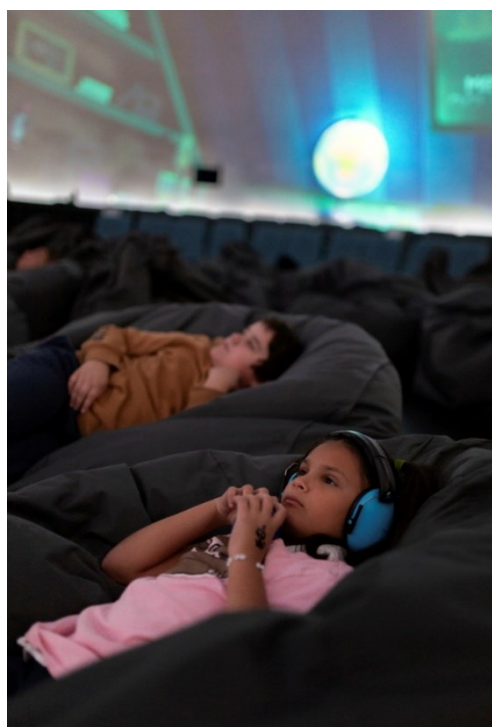
Optimiser l'accessibilité des services et programmes

Plusieurs actions ont été posées cette année en lien avec les services offerts dans les bibliothèques de la Ville. Les collections des 45 bibliothèques de Montréal ont été bonifiées avec l'ajout de 1 784 exemplaires de documents en gros caractères, de 5 342 de livres audionumériques et de 35 826 exemplaires de livres numériques. La ressource BibliOdyssee, qui offre des livres aux jeunes et aux enfants ayant des troubles de la lecture, a également été rendue disponible.

Pour faciliter le repérage des collections destinées particulièrement aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, un travail de recensement des pratiques dans d'autres bibliothèques a été effectué par le Service de la culture. Ce projet permettra l'ajout d'une mention aux notices bibliographiques pour les documents adaptés aux personnes dyslexiques.

De plus, plusieurs bibliothèques ont acquis du matériel spécialisé, tel que des claviers adaptés, des téléagrandisseurs, des licences de logiciels de lecture d'écrans, des casques d'écoute et des casques antibruits. Des collections de livres pour enfants neurodivergents ont aussi été créées et sont proposées dans les 3 bibliothèques de l'arrondissement de MHM.

D'autres actions ont également été menées pour améliorer l'accessibilité de plusieurs autres services municipaux. Des travaux ont notamment commencé à la Maison de la culture de l'arrondissement de Lachine (LAC) pour installer un système de rediffusion pour les personnes malentendantes dans la salle de spectacle. Espace pour la vie a aussi réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2024 pour améliorer l'accessibilité de ses expositions et installations. Des trousseaux sensorielles ont été préparées et déployées dans les 5 musées. Elles contiennent des objets apaisants choisis pour contribuer à améliorer l'expérience de visite des personnes qui en ont besoin. Un projet pilote d'après-midis adaptés a aussi été lancé au Planétarium en novembre 2024. On y retrouve un éclairage plus doux, un son atténué, une liberté de bouger et s'exprimer, etc.



Crédit photo : Espace pour la vie /
Mélanie Dusseault

En ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité des programmes, plusieurs actions ont été menées en 2024. Par exemple, le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, géré par le SGPMRS, a été modifié afin qu'un minimum de 20 % des sommes allouées aux arrondissements soit consacré à des éléments reliés à l'accessibilité universelle. Le Fonds d'initiatives en loisirs a également été lancé par l'arrondissement de RPP, ce qui a permis de soutenir financièrement huit organisations dans le cadre d'activités de loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Bonifier l'offre de services adaptés par la création d'activités et le soutien à des organismes spécialisés

Le service d'Espace pour la vie a bonifié son offre d'activités en dehors de ses musées afin de rejoindre différents groupes de personnes, dont certains ne sont pas en mesure de se déplacer. En 2024, des ateliers de jardinage ont été offerts dans trois centres d'hébergement de l'Est de Montréal, en milieu carcéral ainsi que dans des Centres jeunesse. Dans le cadre du programme « La Nature près de chez vous », 20 ateliers de sensibilisation à l'environnement ont également été organisés auprès de citoyens et citoyennes.

Des partenariats avec des organismes spécialisés en AU ont aussi été tissés par le SGPMRS afin de bonifier la programmation d'activités accessibles. En 2024, 16 activités du genre ont ainsi été organisées dans les parcs-nature de Montréal, dont des randonnées guidées et des ateliers d'initiation à la planche à pagaie adaptée.

Le projet « Biblio pour tous » a été lancé à l'automne 2024 à la Bibliothèque Jean-Corbeil, située dans l'arrondissement d'Anjou. Le dimanche matin, la bibliothèque ouvre une heure plus tôt pour les enfants ayant des besoins particuliers et leur famille. Du matériel adapté, tel que des jeux de société en braille, des trousseaux sensorielles et des livres audios sont mis à la disposition des visiteurs et visiteuses.

Enfin, de nombreuses activités adaptées ont été organisées dans différents arrondissements, dont voici quelques exemples :

- Activité « Peindre à l'oreille » — exposition et médiation d'œuvres réalisées par des personnes non voyantes (RPP) ;
- Activité d'inclusion inversée — 8 ateliers de cuisine pour enfants vivant avec la trisomie 21 et le grand public (RPP) ;
- Exposition « Braille — L'art au-delà du visuel » — exposition d'art qui fait le pont entre les publics voyant et non voyant à travers l'intégration du braille et d'autres éléments tactiles (LAC) ;
- Heures du conte sensorielles et en langue des signes québécoise (LSQ) (VSP) ;
- Prêt de matériel adapté sur les patinoires (VM).

Résultat attendu 2.3 – Sécurité

La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, se sent en tout temps en sécurité physique et psychologique.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

La diversité capacitaire de la population et du personnel municipal n'est pas toujours prise en compte dans les mesures visant la sécurité de l'espace public.



Avancement par rapport au résultat attendu 2.3

Indicateur de mesure :

- Perception de la population montréalaise par rapport à son sentiment de sécurité dans l'espace public

Données collectées en 2024 :

Les données qui serviront à mesurer l'atteinte de ce résultat attendu seront collectées à partir de 2025 dans le cadre d'un sondage à la population.

31

31 actions réalisées ou entamées en 2024
par 12 arrondissements et 4 services
centraux

Assurer des déplacements sécuritaires dans l'espace public en tout temps

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour garantir des déplacements sécuritaires dans l'espace public. Celles-ci couvrent la prestation des services de déneigement, la gestion des chantiers ainsi que l'aménagement des voies piétonnes et des pistes cyclables.

En 2024, la Ville de Montréal a optimisé le déneigement des débarcadères pour les personnes à mobilité réduite. Un budget de plus de 200 000 \$ a été affecté à la mise en place de cette initiative, afin que 400 débarcadères pour les personnes handicapées bénéficient de contrats distincts de déneigement. Les plaintes concernant le déneigement des débarcadères ont également été traitées de manière prioritaire. Ces changements viennent répondre aux recommandations formulées par l'Ombudsman de Montréal à la suite d'une vaste enquête lancée en 2023 concernant le déneigement des débarcadères pour personnes à mobilité réduite.

Un diagnostic des pratiques de déneigement de l'arrondissement de Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) a aussi été initié dans le but de diminuer les obstacles rencontrés par les personnes ayant une limitation fonctionnelle. Ce diagnostic s'inscrit dans la révision de la politique de déneigement et vient compléter les actions qui étaient déjà en place pour faire en sorte que l'AU soit considérée dans les pratiques.

En ce qui concerne les chantiers, plusieurs mesures ont été adoptées afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité. Le règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de MHM a été modifié en juillet 2024 pour assurer l'aménagement de détours accessibles universellement lors des travaux. De son côté, l'arrondissement de AC a poursuivi l'intégration de l'AU dans la sécurisation des chantiers et l'aménagement des voies de déviation piétonnes en formant 12 membres du personnel des travaux publics sur ces enjeux. L'arrondissement de Pierrefonds—Roxboro (PIRO) a aussi intégré un point de contrôle dans les audits de chantiers pour vérifier la mise en place des principes d'AU.

Enfin, des travaux d'aménagements piétonniers prenant en compte les principes de l'accessibilité universelle ont été réalisés dans plusieurs arrondissements. Ces travaux comprennent notamment :

- l'ajout de saillies de trottoirs et de plaques podotactiles ;
- la reconstruction et l'élargissement de trottoirs ;
- la mise aux normes de feux de circulation et l'ajout de feux piétons ;
- le réaménagement et l'ajout de traverses piétonnes ;
- la piétonnisation d'espaces publics.

Assurer la sécurité des personnes ayant des limitations fonctionnelles

Pour intégrer l'AU et la diversité capacitaire dans la gestion des risques, plusieurs actions ont été entreprises. Par exemple, le SA a élaboré un plan d'évacuation tenant compte des enjeux d'AU, validé par un exercice pratique. Un comité a également été créé pour documenter les besoins précis des membres du personnel. De plus, le personnel de sécurité de la Biosphère a été formé sur les processus d'évacuation de personnes en fauteuil roulant. Espace pour la vie a également amélioré l'accessibilité et la sécurité du stationnement du 3000 rue Viau, incluant le Biodôme et le Planétarium, en mettant en place une tournée quotidienne dans le but d'assurer une circulation fluide et sécurisée pour les transports adaptés et les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'arrondissement de AC a poursuivi l'intégration de l'AU dans les plans de sécurisation aux abords des écoles de son territoire, tandis que l'arrondissement de CDN-NDG a réalisé un relevé des passages piétonniers, des chemins de parc et des trottoirs afin de cerner les enjeux de sécurité. Enfin, l'arrondissement de VSP a réalisé des plans d'accès pour les personnes vivant avec une déficience visuelle, permettant une circulation sécurisée dans les édifices de l'arrondissement offrant des services au public, notamment à la Maison de la culture de Parc-Extension.

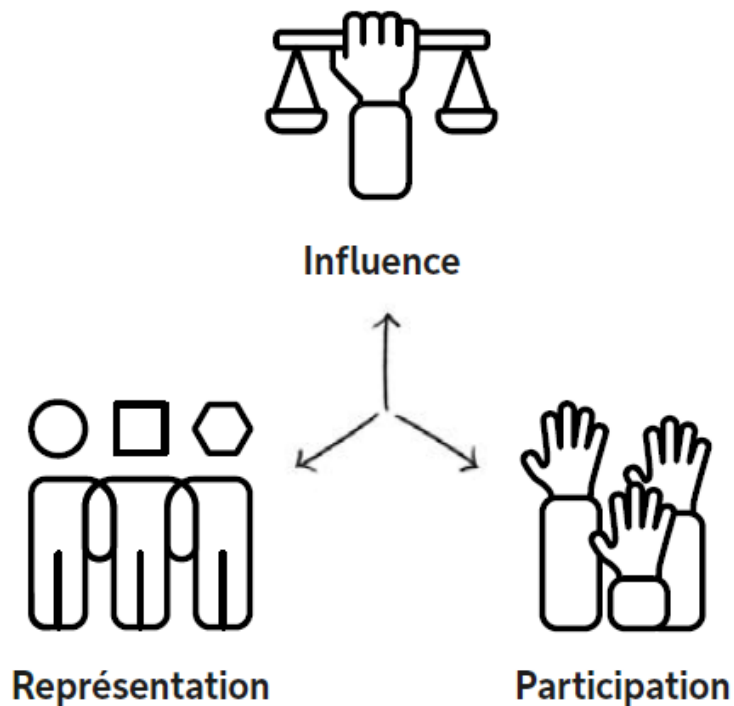


Crédit photo : Émilie Pelletier

Priorité 3 — Leadership

En 2030, la Ville de Montréal assume son rôle de leader : elle promeut l’AU et lutte contre le capacitisme au sein de son organisation et sur le territoire montréalais.

Cette priorité réfère au rôle actif que doit jouer la Ville pour faire avancer les pratiques en AU. Elle se traduit par 3 résultats attendus qui concernent l’influence, la représentation et la participation citoyenne. Au total, 101 actions ont été réalisées ou complétées en 2024, en lien avec cette priorité.



Résultat attendu 3.1 – Influence

La Ville de Montréal développe la prise de conscience et le passage à l'action par la promotion de l'AU, la concertation et le rehaussement des exigences auprès de ses partenaires.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

Des manquements sont observés sur les plans de la conscientisation de la population aux enjeux d'AU et de capacitisme, des exigences en AU dans la réglementation et la gestion contractuelle ainsi que de l'accompagnement offert aux acteurs et actrices du territoire montréalais.



Avancement par rapport au résultat attendu 3.1

Indicateurs de mesure :

- Taux de satisfaction des acteurs et actrices du territoire par rapport au leadership et à l'accompagnement reçu de la Ville
- Pourcentage d'unités d'affaires qui mènent des activités de sensibilisation à l'AU et au capacitisme auprès des acteurs et actrices du territoire
- Montant investi dans le soutien financier pour l'accessibilité des commerces et l'adaptation de domiciles

Données collectées en 2024 :

73

73 % des unités d'affaires (²⁴/₃₃) ont mené des activités de sensibilisation à l'AU et au capacitisme auprès des acteurs et actrices du territoire.

7,8 M\$

7,8 millions ont été investis dans le soutien financier pour l'adaptation de domiciles, ce qui a permis d'adapter 210 logements.

42

42 actions réalisées ou entamées en 2024 par 13 arrondissements et 10 services centraux

Améliorer la conscientisation sur les enjeux liés à AU et au capacitisme

En mai 2024, la Ville a lancé une importante campagne interne de sensibilisation en matière de respect et de civilité au travail.

Cette campagne visait à susciter auprès du personnel de la Ville une réflexion sur les comportements et les paroles qui sont susceptibles de nuire à la qualité du climat de travail. Elle était composée de 4 affiches qui invitaient à lutter contre les préjugés, dont ceux à l'encontre des personnes en situation de handicap.



Crédit photo : Alix Lefebvre-Dugré

Différentes activités ont également été réalisées dans le but de faire connaître aux membres du personnel municipal la réalité de leurs collègues ayant une limitation fonctionnelle. Par exemple, le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) a organisé un moment de témoignages au cours duquel des personnes ayant une limitation fonctionnelle ont partagé les défis qu'elles rencontrent. L'arrondissement d'Outremont a quant à lui réalisé le portrait de deux personnes ayant une limitation fonctionnelle employées à la Ville.

Quelques arrondissements ont aussi intégré des activités de sensibilisation à l'AU et au capacitisme dans leur programmation culturelle et leur offre d'activités. Par exemple, l'arrondissement de MHM a offert 10 activités de sensibilisation dans ses bibliothèques. À l'arrondissement de LaSalle, une activité de location de vélos accessibles a été organisée pour sensibiliser la population à la réalité vécue par les personnes ayant différentes limitations fonctionnelles, en plus d'offrir un service de plein air urbain accessible à toutes et à tous.

De leur côté, les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Achuntsic—Cartierville ont poursuivi leurs actions auprès des commerçantes et commerçants pour les sensibiliser à l'importance de la mise en accessibilité des commerces. Plus explicitement, des démarches ont été effectuées auprès de commerçantes et commerçants de l'arrondissement du PMR. Un service-conseil et un accompagnement leur ont été offerts pour déterminer les travaux de mise en accessibilité à effectuer ainsi que pour élaborer une demande de subvention au Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC).

Rehausser les exigences en AU dans la réglementation municipale et la gestion des contrats

La révision de la réglementation municipale et les appels d'offres pour y intégrer des exigences en AU sont un levier important pour faire évoluer les pratiques. En 2024, des actions ont été entreprises dans 3 services et 8 arrondissements pour intégrer des critères d'accessibilité universelle dans la réglementation, les appels d'offres et les contrats. Par exemple, EPLV a inclus des critères d'AU dans tous les appels d'offres et appels à projets liés à la programmation de la Biosphère et du Biodôme. De son côté, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a ajouté une clause stipulant que tout travail ayant un impact sur une intersection équipée d'un feu sonore doit être signalé avant le début des travaux. Le Service de la culture quant à lui a ajouté une exigence dans les contrats signés dans le cadre du Fonds des festivals et événements majeurs pour assurer la prise en compte de l'AU par les partenaires.

Afin de s'assurer que les exigences en AU sont bien appliquées au moment de réaliser les travaux, le SGPMRS effectue des rappels à plusieurs reprises au cours des chantiers sous sa supervision. Cette façon de faire facilite les ajustements en cours de route lorsque cela est nécessaire. Par exemple, des obstacles à l'accessibilité ont pu être retirés du pavillon temporaire du parc Angrignon, et une signalisation temporaire pour les piétons a pu être ajoutée au parc Jarry pendant des travaux.

Soutenir la mise en application de l'AU sur le territoire montréalais par des programmes financiers

Différents programmes financiers soutiennent chaque année des projets et des organismes dans le but d'améliorer l'accessibilité de services ou d'installations. Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de Montréal offre une subvention qui permet de réaliser des travaux d'adaptation pour aider les personnes handicapées²⁰ à accéder à leur logement, à y circuler et à y mener leurs activités quotidiennes. En 2024, 210 logements ont été adaptés aux besoins de leurs occupants et occupantes dans le cadre du Programme d'aide à domicile (PAD). Ces adaptations ont été financées à hauteur de 7,88 M\$.

Le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) a été conçu pour accompagner financièrement les commerçants et commerçantes qui souhaitent améliorer l'accès à leur bâtiment pour la clientèle à mobilité réduite²¹. Des

²⁰ Pour plus de détails sur ce programme, consultez la page « Programme d'adaptation de domicile (PAD) » sur montreal.ca (<https://montreal.ca/programmes/programme-dadaptation-de-domicile-pad>).

²¹ Pour plus de détails sur ce programme, consultez la page « Subvention pour l'accessibilité universelle aux commerces » sur montreal.ca (<https://montreal.ca/programmes/subvention-pour-laccessibilite-universelle-aux-commerces>).

modifications ont été apportées au règlement sur le PAAC et sont entrées en vigueur en novembre 2024. Les principales modifications sont les suivantes :

- Financement des travaux passant de 15 000 \$ à 40 000 \$, ce qui représente une augmentation de 25 000 \$;
- Élargissement des travaux admissibles ;
- Retrait de certaines conditions contraignantes pour faciliter le processus de demande d'aide ;
- Augmentation des délais accordés pour terminer les travaux, qui passent de 12 à 18 mois.

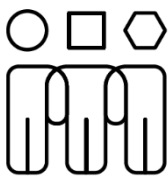
Dans le secteur des sports, de la culture et des loisirs, le Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALM) accorde une contribution financière pour couvrir partiellement les salaires du personnel qui accompagne les personnes ayant une limitation fonctionnelle dans la pratique d'une activité de loisir. Par ailleurs, le Programme de soutien et de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM) permet aux organismes reconnus qui offrent des activités culturelles, de sport ou de loisirs à des personnes ayant une limitation fonctionnelle d'avoir accès à des équipements et installations de la Ville et d'obtenir une aide financière. En 2024, près de 800 000 \$ ont été octroyés à des organismes dans le cadre de ces programmes²².

Enfin, l'arrondissement de CDN-NDG a lancé en 2024 un programme pilote de soutien au fonctionnement en sports, loisirs et activités communautaires (PSF-SLAC), qui inclut l'accessibilité universelle. Au total, 10 organismes ont déposé une demande dans le cadre du programme. Les projets financés seront réalisés en 2025 et 2026.

²² Le PALM et le PANAM ont été combinés au début de l'année 2025 et ont été remplacés par le programme Accès Loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM). Pour plus de détails sur ce programme, consultez la page « Accès Loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle » sur montreal.ca (<https://montreal.ca/programmes/acces-loisir-pour-les-personnes-ayant-une-limitation-fonctionnelle>).

Résultat attendu 3.2 – Représentation

La Ville de Montréal représente la diversité capacitaire au sein du personnel municipal et de son administration, et propose un environnement de travail inclusif et un accès équitable aux opportunités de développement professionnel.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

Les processus d'embauche, d'intégration et de maintien en emploi ainsi que l'accès aux promotions ne sont pas adaptés aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire.



Avancement par rapport au résultat attendu 3.2

Indicateurs de mesure :

- Pourcentage de candidatures de personnes s'auto-identifiant comme personnes handicapées aux emplois municipaux
- Pourcentage de personnes nouvellement embauchées s'auto-identifiant comme personnes handicapées
- Pourcentage du personnel municipal déclarant avoir une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire
- Pourcentage d'unités d'affaires ayant un plan en vigueur portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion et qui inclut l'AU

Données collectées en 2024 :

2,38	1,08	0,81	47
2,38 % des candidatures aux emplois municipaux ont été déposées par des personnes qui s'identifient comme personnes handicapées	1,08 % du personnel municipal nouvellement embauché s'identifie comme personne handicapée	0,81 % du personnel municipal s'identifie comme personne handicapée	47 % des unités d'affaires (15/23) ont un plan en vigueur portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion

Le taux d'embauche des personnes s'identifiant comme personnes handicapées était de 0,54 % en 2024, comparativement à 1,20 % pour les personnes ne s'identifiant pas comme personnes handicapées.

36

36 actions réalisées ou entamées en 2024
par 9 arrondissements et 7 services
centraux

Augmenter la proportion de personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire qui occupent des postes et fonctions dans l'écosystème de la Ville

Différentes initiatives ont été menées pour inciter les personnes qui posent leur candidature à un emploi à la Ville, ainsi que celles déjà en poste, à s'auto-identifier comme personnes handicapées. Par ailleurs, afin d'encourager les personnes ayant des différences capacitaires à postuler à des emplois municipaux, quelques arrondissements ont réalisé des activités de promotion de ces emplois lors d'événements ouverts à toutes et à tous, tels que des fêtes d'arrondissement et des foires de l'emploi. Les retombées de ces actions pourront être suivies et évaluées dans les prochaines années.

En complément, des partenariats avec des organismes en employabilité qui travaillent auprès de personnes ayant des limitations fonctionnelles ont également été conclus par quelques services et arrondissements. Par exemple, à l'arrondissement de Lachine, en collaboration avec un centre de formation des adultes de l'arrondissement, un stage a été offert à un groupe de 3 personnes ayant une déficience intellectuelle au printemps 2024. À l'automne, un autre stage a été offert à une personne.

De son côté, le SGPMRS a réévalué les critères d'embauche ainsi que les compétences demandées pour certains emplois afin de les rendre accessibles à des personnes qui ne peuvent pas conduire ou qui ont une limitation fonctionnelle.

Des travaux ont également été menés dans 3 arrondissements afin qu'ils se dotent d'un plan en diversité, équité et inclusion (EDI), ce qui porte à 15 le nombre d'unités d'affaires ayant un plan EDI en vigueur qui inclut des mesures en AU.



Crédit photo : Émilie Pelletier

Instaurer un milieu de travail inclusif, puis assurer le maintien et la progression en emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles

En 2024, des initiatives importantes ont été mises en place pour créer un milieu de travail inclusif. Le SRHC a embauché une consultante pour offrir du soutien-conseil aux gestionnaires, aux ressources humaines et aux membres du personnel en situation de handicap, favorisant ainsi l'accueil, l'inclusion et le maintien en emploi.

Par ailleurs, des aménagements ont été effectués dans plusieurs services et arrondissements pour répondre aux besoins particuliers des membres du personnel, incluant l'achat de matériel de bureau adapté et l'ajustement de la hauteur des bureaux. Une tournée des espaces de travail d'EPLV a notamment été réalisée avec un membre du personnel se déplaçant en fauteuil roulant pour repérer et réduire les obstacles à ses déplacements.

Le service d'EPLV a également entrepris la mise à jour de la trousse d'accueil pour le nouveau personnel afin de la rendre plus inclusive et accessible. De son côté, l'arrondissement de CDN-NDG a noué des partenariats avec des organismes spécialisés en accessibilité pour améliorer l'accessibilité de ses activités. Par exemple, une collaboration avec un organisme a permis d'assurer la traduction en langue des signes québécoise (LSQ) lors des rencontres d'équipe ou de certaines réunions.

Quant à l'arrondissement de MHM, un plan de réintégration au travail a été amorcé pour le personnel ayant une limitation fonctionnelle revenant d'une moyenne ou longue absence. Bien qu'aucun programme officiel ne soit encore en place, des démarches personnalisées ont débuté en milieu d'année 2024, avec une optimisation prévue en 2025.

Enfin, le personnel des ressources humaines et les gestionnaires des arrondissements de SLE et VM ont reçu une formation pointue sur les partis pris pouvant s'exercer dans les processus de recrutement ainsi que sur les pratiques d'embauche plus équitables et inclusives.

Résultat attendu 3.3 – Participation

La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, participe à la prise de décisions et à l'amélioration des pratiques municipales en accessibilité universelle.



Ce résultat répond à l'obstacle suivant :

Certaines activités de participation citoyenne ne sont pas accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire.



Avancement par rapport au résultat attendu 3.3

Indicateurs de mesure :

- Perception de la population montréalaise par rapport à sa facilité à participer à des séances du conseil, des activités, des événements ou des comités organisés par la Ville sur les pratiques municipales en AU
- Pourcentage de comités et conseils consultatifs municipaux qui incluent des personnes ayant une limitation fonctionnelle

Données collectées en 2024 :

21 %

21 % (⁶/29) des comités et conseils consultatifs municipaux²³ incluent des personnes ayant une limitation fonctionnelle

23

23 actions réalisées ou entamées en 2024
par 8 arrondissements et 5 services
centraux

²³ Ce résultat n'est pas nécessairement représentatif de la représentation des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les comités et conseils municipaux, car seules 10 unités d'affaires ont fourni les données nécessaires au calcul de cet indicateur.

Rendre compte des avancées et des défis rencontrés par la Ville dans sa mise en œuvre de l'AU

L'Escouade mobilité, dont le rôle est de patrouiller la Ville afin d'assurer la sécurité des déplacements, publie des bilans annuels pour rendre compte de ses interventions sur le terrain. Son bilan 2024 incluait les informations relatives à l'AU récoltées lors des inspections de chantiers. En 2024, 88 interventions relatives à l'AU ont été reconnues comme non conformes, obligeant l'entrepreneur à apporter les correctifs nécessaires.

De son côté, l'arrondissement de CDN-NDG a mentionné les réalisations en matière d'AU dans le bilan 2024 du Plan stratégique de l'arrondissement ainsi que dans le rapport de reddition de comptes destiné aux bailleurs de fonds, détaillant l'état d'avancement des travaux en cours dans l'arrondissement.

Enfin, alors que prenait fin en 2024 le Chantier AU, les membres des comités qui ont accompagné chaque étape de ce projet d'une durée de 4 ans ont collaboré à la détermination des apprentissages qui peuvent en être tirés. Les membres des comités ont d'abord été sondés et sondées sur leur appréciation du mandat et du fonctionnement des comités ainsi que du Chantier AU. Un atelier a ensuite eu lieu en novembre 2024, au cours duquel les résultats ont été discutés. Des défis rencontrés ainsi que des recommandations pour des projets futurs ont également été désignés. L'analyse et le partage des apprentissages du Chantier AU se poursuivront en 2025.

Rendre les conseils, les assemblées et les consultations plus accessibles

En 2024, plusieurs services et arrondissements ont mis en place des actions pour rehausser la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire dans les instances et activités de démocratie municipale. Ces initiatives visent à favoriser la participation citoyenne de toutes et de tous, en mettant en œuvre des mesures d'accessibilité, telles que des haltes-garderies, la priorisation des personnes ayant des limitations fonctionnelles et des parents lors des périodes de questions en présentiel ainsi que la mise en place de moyens diversifiés pour participer.

L'arrondissement de AC et celui de CDN-NDG ont tenu des séances de conseil d'arrondissement à l'extérieur de leur salle de conseil, dans des lieux accessibles universellement. De son côté, l'arrondissement de MHM a produit un guide interne en participation publique dans le but de systématiser la réflexion sur l'inclusion de divers publics. Enfin, le service d'EPLV a aussi organisé 5 séances de consultation sur le projet de refonte des voies de circulation au Jardin botanique, permettant de rejoindre plusieurs personnes avec des limitations fonctionnelles parmi celles consultées.

Le Plan AU 2024-2030 a été lancé à l'hôtel de ville de Montréal en décembre 2024. Une centaine de personnes ont assisté à l'événement. Différentes actions ont été prises pour faire en sorte que cet événement public soit le plus accessible possible. Parmi les mesures mises en place, du personnel était sur place pour diriger le public et répondre à ses besoins, un service de traduction en LSQ était offert, et un dispositif d'aide à l'audition était disponible.



Crédit photo : Manoucheka Loris



Conclusion et mise à jour du Plan AU 2024-2030

L'année 2024 a marqué le début de la mise en œuvre du nouveau Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030. La mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des unités d'affaires sur tous les résultats attendus a posé les bases d'une gouvernance renouvelée en AU à la Ville de Montréal. L'annonce du transfert du suivi du Plan AU 2024-2030 à la direction générale témoigne d'une forte volonté d'assurer cette progression des pratiques de la Ville en AU et de maintenir la mobilisation de l'ensemble des unités d'affaires.

Les nombreuses réalisations concrètes sur le terrain présentées au fil du présent bilan illustrent les retombées positives de cette mobilisation. Toutefois, plusieurs défis subsistent. Le manque de données, de connaissances et de compréhension de l'AU limite encore la capacité à orienter les actions vers les impacts recherchés. De plus, les actions menées pour élaborer le Plan AU 2024-2030 ont, jusqu'à maintenant, surtout touché l'interne de la Ville. Dans les prochaines années, il sera crucial d'en maximiser les retombées concrètes pour la population.

Pour répondre à ces enjeux, il faudra intensifier les activités de formation, finaliser le cadre de mesure des avancées et fixer des cibles claires, tout en maintenant l'engagement collectif. Il s'agira également de mieux équilibrer les actions menées à l'interne et les mesures visibles pour les citoyennes et citoyens.

En somme, cette première année a permis de poser des bases solides à partir desquelles la Ville de Montréal pourra construire la suite de ses actions. Le défi des prochaines années sera de continuer sur cette lancée afin que les résultats soient toujours plus visibles, concrets et durables.

Annexes

3

Annexe 1 — Degré d'avancement des actions suivies en 2024

La liste d'actions présentée dans les pages qui suivent est tirée des plans de travail mis au point par les unités d'affaires. L'objectif de cette liste est d'illustrer concrètement comment les unités d'affaires contribuent à l'atteinte des résultats attendus en 2024. On retrouve deux types d'action. Certaines, appelées des initiatives, sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. D'autres actions sont spécifiques à une unité d'affaires pour l'année 2024. Les critères suivants ont guidé le choix des actions particulières qui ont été incluses à cette liste en 2024 :

- L'année de la réalisation ou du début de l'action (2024) ;
- La cohérence entre l'action et le résultat attendu ;
- L'équilibre entre des actions de grande envergure portées par plusieurs unités d'affaires et des actions locales adaptées à la réalité d'un milieu en particulier.

Au total, 63 actions étaient suivies en 2024 : 24 initiatives et 39 actions particulières. De celles-ci, 83 % des actions particulières suivies en 2024 ont été complétées durant l'année.

Priorité 1 — Engagement

En 2030, la Ville de Montréal intègre de manière stratégique et transversale l’AU à tous ses processus, dans l’ensemble de ses champs de compétences.

Résultat attendu 1.1 — Gouvernance

La prise en compte de l’AU à la Ville de Montréal repose sur une gouvernance solide, décisionnelle et concertée soutenue par un engagement de l’ensemble des unités d’affaires, et des instances consultatives et décisionnelles.

Ce résultat attendu répond à l’obstacle suivant :

La progression de la Ville en AU est freinée par un engagement inégal des unités d’affaires, par l’intégration non systématique de l’AU dans leurs processus ainsi que par le manque de ressources allouées à la mise en œuvre des engagements et au suivi de la progression.

Tableau 1 : État d’avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 1.1

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.1 — Réviser le rôle et les responsabilités des actrices et acteurs municipaux associés à la progression en AU (initiative 1.1.1)	Toutes les unités d’affaires	Action en continu — 7 services et 8 arrondissements ont mis en œuvre 23 actions liées à la révision des rôles et des responsabilités associés à la progression en AU au sein de leurs unités d’affaires. Ceci a permis de faciliter la mobilisation des équipes et le partage des connaissances, mais aussi de responsabiliser les unités par rapport à leurs engagements sur les 9 résultats attendus du Plan AU 2024-2030.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.2 — Définir la nouvelle gouvernance associée à l’AU à la Ville de Montréal	DG, SDIS et BRDS	Action réalisée — En décembre 2024, il a été officiellement annoncé que la responsabilité du suivi des plans municipaux en AU serait transférée au Bureau de la commissaire à la lutte contre le racisme et aux discriminations systémiques (restructuré et renommé Bureau des commissaires) à partir de 2025. La mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance, qui inclut un partage des rôles et responsabilités en lien avec l’AU entre les deux unités d’affaires ainsi que le recrutement de nouvelles ressources, se poursuivra en 2025.
a.3 — Définir un indice de conformité sur le suivi et la progression en AU	SDIS	Action partiellement réalisée — Un indice de conformité a été conçu afin de suivre l’engagement de l’ensemble des services, bureaux et arrondissements par rapport à l’élaboration et au suivi de leur plan de travail en AU. Pour 2024, l’élément mesuré est le nombre d’unités d’affaires qui se sont dotées d’un plan de travail en AU au cours de l’année.
a.4 — Nommer une personne gestionnaire point focal pour coordonner la démarche d’élaboration de plans de travail en AU 2024-2030	Toutes les unités d’affaires	Action réalisée — Une personne gestionnaire point focal (GPF) a été nommée dans chacune des unités d’affaires de la Ville. Le rôle des GPF en 2024 a été de coordonner la démarche d’élaboration du plan de travail en AU de leur unité, qui comprenait l’animation d’un atelier de sensibilisation ainsi que la mobilisation de leurs équipes afin de planifier des actions concrètes à réaliser avant 2030. En 2024, 40 unités d’affaires sur un total de 44 ont complété la démarche d’élaboration de leur plan de travail en AU. Les 4 unités d’affaires qui n’ont pas été en mesure de finaliser l’élaboration de leur plan de travail en 2024 seront accompagnées afin de le faire en 2025.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.5 — Constituer un comité responsable du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions en AU	CDN-NDG, LAS, PMR, EPLV, SGPMRS, SH, SIM et SUM	Action réalisée — Des comités responsables de la planification et du suivi de la mise en œuvre des actions en AU ont été mis en place dans les 8 services et arrondissements qui s'étaient engagés à le faire en 2024 ainsi que dans deux autres unités d'affaires. Ces comités sont en général composés de membres du personnel provenant de plusieurs divisions des unités d'affaires, ce qui permet une plus grande mobilisation et un meilleur partage des responsabilités par rapport au suivi des actions en AU.
a.6 — Se doter de procédures et de directives pour assurer la prise en compte de l'AU dans les processus de chaque unité d'affaires ainsi que des instances consultatives et décisionnelles (initiative 1.1.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, 6 services et 9 arrondissements se sont dotés d'une vingtaine de procédures pour assurer la prise en compte de l'AU dans leurs processus. Une directive a notamment été émise par la direction générale pour que l'ensemble des unités d'affaires participent à l'exercice de planification des actions, nommée « Trousse AU 2030 », et s'engagent sur les 9 résultats attendus de la Vision AU 2030 par des actions concrètes.
a.7 — Mettre en place une procédure pour communiquer l'impact de travaux touchant les intersections avec la présence de feux sonores	SIRR	Action réalisée — La procédure mise en place permet de cerner les entraves au passage sécurisé des piétons aux intersections équipées de feux sonores lorsque celles-ci sont touchées par des travaux. Le SIRR communique avec un organisme qui travaille auprès des personnes ayant des limitations visuelles, et celui-ci émet des recommandations.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.8 — Allouer les ressources nécessaires pour soutenir le suivi et la mise en œuvre des plans de travail en AU (initiative 1.1.3)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 8 services et 6 arrondissements ont réalisé 21 actions en 2024 en lien avec cette initiative en 2024. Le rôle des parties prenantes internes à la Ville responsables de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des actions en AU a notamment été renforcé.
a.9 — Créer un cadre et des outils de mesure des résultats et de suivi des réalisations en AU	SDIS et SPSPPO	Action réalisée — Le cadre de mesure des résultats du Plan AU 2024-2030 a été mis sur pied en 2024. Il comprend 31 indicateurs de mesure de résultats qui permettront de mesurer la progression de la Ville vers l'atteinte des résultats attendus 2024-2030.

Résultat attendu 1.2 — Données

La Ville dispose des données liées à l'AU, aux besoins et problématiques qui y sont rattachés ainsi qu'aux solutions potentielles.

Ce résultat attendu répond à l'obstacle suivant :

La Ville manque de données liées aux besoins et caractéristiques de la population, au niveau d'accessibilité de ses espaces et services ainsi qu'aux solutions potentielles en AU.

Tableau 2 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 1.2

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.10 — Recenser et mettre à jour les connaissances sur les obstacles à l'accessibilité pour la population et le personnel ainsi que leurs besoins (initiative 1.2.1)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 6 services et 7 arrondissements ont mis en œuvre 17 actions visant à se doter de meilleures connaissances sur les obstacles à l'accessibilité vécus par la population et le personnel. Par exemple, certains arrondissements ont mis en place des initiatives permettant de récolter des plaintes et suggestions liées à l'AU, ou des données en lien avec la diversité capacitaire de leur population.
a.11 — Concevoir un sondage auprès de la population en matière d'AU	SDIS	Action partiellement réalisée — L'objectif de ce sondage est de connaître le niveau de satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'accessibilité des services et infrastructures de la Ville ainsi que les principaux enjeux d'accessibilité rencontrés dans l'utilisation des services. Les données récoltées permettront d'obtenir des mesures de base pour certains des indicateurs de progression du Plan AU 2024-2030. Une ébauche du questionnaire de ce sondage a été rédigée en 2024, et le sondage sera lancé à la population en 2025.
a.12 — Évaluer et documenter l'accessibilité des lieux, programmes et services municipaux (initiative 1.2.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 4 services et 11 arrondissements ont réalisé 26 actions pour évaluer et documenter l'accessibilité des lieux, programmes et services municipaux. En 2024, l'accessibilité d'au moins 21 bâtiments ou installations extérieures a été évaluée.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.13 — Produire un plan consolidé composé d'actions correctives pour répondre aux recommandations du rapport d'audit sur l'accessibilité des bâtiments municipaux du Bureau du vérificateur général	DG, SDIS, SGPI, LAC, SLE, VSP	Action réalisée — Le Bureau du vérificateur général (BVG) a produit en 2024 un rapport d'audit de la performance en accessibilité des bâtiments de la Ville de Montréal ouverts au public. Celui-ci visait particulièrement 3 services et 3 arrondissements de la Ville. Pour répondre aux recommandations de ce rapport, les services et arrondissements concernés ont élaboré un plan d'actions correctives qui seront implantées d'ici à 2029.
a.14 — Déposer un diagnostic de l'offre en AU pour le parc du Mont-Royal	SGPMRS	Action réalisée — Le bilan est terminé et sert désormais de base pour les projets liés au parc du Mont-Royal.
a.15 — Développer de nouvelles connaissances sur les concepts et pratiques en AU grâce à des initiatives de recherche et de développement ainsi qu'à des projets pilotes (initiative 1.2.3)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 5 services et 5 arrondissements ont réalisé 14 actions visant l'acquisition de nouvelles connaissances sur les concepts et pratiques en AU, notamment au moyen d'initiatives de recherche ainsi que des projets pilotes. Plusieurs arrondissements ont lancé des projets pilotes, dont la planification d'un projet pour les familles d'enfants neurodivergents à la Bibliothèque Père-Ambroise et une étude sur le potentiel piétonnier pour les personnes âgées dans CDN-NDG.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.16 — Démarrer et coordonner un projet de recherche sur la délimitation tactile du corridor de marche dans les aménagements de plain-pied	SUM	Action réalisée — L'objectif de ce projet est d'explorer des solutions pour améliorer la délimitation tactile des corridors piétons extérieurs afin de garantir une meilleure accessibilité ainsi que la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers de la rue. Une recherche documentaire a débuté en 2024, et le projet se poursuivra en 2025 par l'organisation d'ateliers de codesign avec des professionnels et des professionnelles en aménagement, des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ainsi que des spécialistes en réadaptation.

Résultat attendu 1.3 — Compétences

Les compétences du personnel municipal et des personnes élues sont renforcées par la formation, le développement d'outils pratiques et la mise en commun d'expertises.

Ce résultat attendu répond à l'obstacle suivant :

Le personnel de la Ville manque de connaissances sur les concepts et pratiques liés à l'AU, et de compétences pour la mise en œuvre des pratiques en AU.

Tableau 3 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 1.3

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.17 — Former le personnel municipal et les personnes élues aux concepts et pratiques liés à l'AU et au capacitisme (initiative 1.3.1)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, 6 services et 9 arrondissements ont réalisé 24 actions liées à la formation pour sensibiliser le personnel municipal à l'AU et au capacitisme. Par exemple, le SRHC a offert des webinaires sur différents types de handicaps et des formations sur les enjeux liés à l'EDI. De plus, 15 unités d'affaires ont suivi des formations spécialisées sur l'accessibilité. Par ailleurs, le FDPAU a soutenu 22 projets visant à améliorer les compétences du personnel en AU, pour un total de plus de 240 000 \$.
a.18 — Réviser les plans de formation du personnel pour y inclure l'AU	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, l'AU a été intégrée au plan de formation de 3 services. Au Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI), un plan de formation a été déployé pour toute personne responsable d'un projet financé par le Programme d'accessibilité universelle. De son côté, le SPVM collabore avec un organisme dans un projet visant l'accessibilité 24/7 lors d'interventions policières auprès des personnes sourdes ou malentendantes. Enfin, le SGPMRS a inclus des formations en AU et en ADS+ dans le plan de formation du personnel, avec des rappels annuels et une information systématique pour les nouvelles personnes employées.
a.19 — Concevoir une formation vidéo en ligne spécifique au Service du greffe (AU, capacitisme et accueil des personnes en situation de handicap)	SG	Action réalisée — La formation a été complétée et offerte au personnel du Service du greffe. Le document de présentation demeure accessible à toutes les personnes ayant assisté à la formation.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.20 — Organiser des formations sur les aménagements piétonniers universellement accessibles	SUM	Action réalisée — Une formation sur les aménagements piétonniers accessibles a eu lieu au mois de novembre 2024, à laquelle 20 membres du personnel du SUM ont participé.
a.21 — Recenser, réviser et développer des outils pratiques en AU (initiative 1.3.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, 7 services et 4 arrondissements ont recensé et développé des outils pratiques en AU. Au total, 18 actions ont été réalisées. Par exemple, le SDIS a rassemblé et diffusé une boîte à outils produits par la Ville et par des spécialistes de l'accessibilité. Le service d'EPLV a conçu des outils pour rendre ses activités et expositions accessibles à tout le monde. Le SUM a finalisé une liste de vérification sur l'aménagement des rues, afin d'aider les concepteurs et conceptrices à créer des espaces accessibles à toutes et à tous. D'autres services ont plutôt recensé les outils existants.
a.22 — Assurer le transfert d'expériences et d'expertises en AU au sein de la Ville (initiative 1.3.3)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, 7 services et 6 arrondissements ont réalisé 25 actions de transfert d'expertises et d'expériences liées aux projets en AU. Différentes modalités de partage d'outils et d'expériences sont en place, que ce soit des communautés de pratique, une offre d'accompagnement en AU et en ADS+, ou des partenariats avec des organismes spécialisés en AU pour accompagner la mise en œuvre de projets.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.23 — Participer à des communautés de pratique et à des événements thématiques portant sur l'AU	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — Des communautés de pratique, portant notamment sur la participation publique et l'ADS+, rassemblent des membres du personnel de plusieurs services et arrondissements. Ces rencontres permettent de partager des projets inspirants, des pratiques exemplaires et d'aborder régulièrement des enjeux liés à l'accessibilité.
a.24 — Diffuser une liste d'outils en AU auprès du personnel municipal	SDIS	Action réalisée — Un microsite interne consacré à l'AU a été lancé en février 2024. Il contient des vidéos de sensibilisation ainsi que divers outils permettant à l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de prendre des engagements en AU et d'élaborer un plan de travail. Une boîte à outils en AU a été conçue et mise en ligne sur ce microsite en juin 2024. Celle-ci est évolutive et sera mise à jour régulièrement.
a.25 — Diffuser une liste de programmes financiers en lien avec l'AU auprès du personnel municipal	SDIS	Action réalisée — Une liste de programmes de financement en lien avec l'AU et s'adressant tant aux municipalités qu'aux organismes et aux particuliers a été dressée au printemps 2024. Cette liste est évolutive et sera mise à jour régulièrement. Le document a été mis en ligne sur le microsite consacré à l'AU en juin 2024.

Priorité 2 — Avancées

En 2030, les avancées en AU sont visibles sur tous les plans (communications, architecture, urbanisme, services et programmes).

Résultat attendu 2.1 — Information

La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, est informée de l'ensemble des opportunités, espaces et services offerts par la Ville.

Ce résultat attendu répond à l'obstacle suivant :

Le niveau d'accessibilité des infrastructures et des services municipaux n'est pas bien connu par les personnes ayant une limitation fonctionnelle, et certains documents et plateformes de diffusion de l'information ne sont pas accessibles.

Tableau 4 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 2.1

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.26 — Améliorer l'accessibilité des services et des outils de communication et concevoir des formats diversifiés et adaptés de l'information municipale (initiative 2.1.1)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 6 services et 11 arrondissements ont réalisé 35 actions pour améliorer l'accessibilité de leurs services et de leurs outils de communication. Parmi ces actions figurent la révision de sites Internet, l'élaboration de stratégies pour rejoindre les publics habituellement exclus, la diversification des formats de publication, l'amélioration de l'affichage, l'usage d'un langage clair ainsi que l'ajout de sous-titrage aux vidéos diffusées.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.27 — Fournir à la population montréalaise en temps opportun l'information complète et à jour sur l'accessibilité des services, programmes et espaces municipaux (initiative 2.1.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 4 services et 9 arrondissements ont réalisé 19 actions pour mieux informer la population du niveau d'accessibilité des installations municipales et des services offerts. Une mise à jour des informations sur l'accessibilité des lieux municipaux proposées sur le site Web de la Ville de Montréal a notamment été entreprise au cours de l'année.
a.28 — Réviser le contenu de la section « accessibilité » des fiches-lieux de montreal.ca	SDIS, SGPI et STI	Action non réalisée — Bien que certaines informations sur l'accessibilité des lieux municipaux aient été mises à jour en 2024, le projet de revoir la manière dont cette information est présentée n'a pas été réalisé en 2024, car d'autres travaux doivent le précéder.
a.29 — Diffuser l'offre d'activités destinées aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, dans le cadre du Mois de l'accessibilité universelle	SC	Action réalisée — Le mois de l'accessibilité a lieu tous les ans en octobre dans les bibliothèques de la Ville. Plusieurs activités sont proposées, telles que des ateliers, des conférences et des expositions. Plusieurs de ces activités sont adaptées aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. Le calendrier des activités a été diffusé sur les réseaux sociaux du réseau des bibliothèques ainsi que sur le site Web de la Ville de Montréal ²⁴ .

²⁴ Pour plus de détails sur la programmation du mois de l'AU, consultez la page « Mois de l'accessibilité dans les bibliothèques » sur montreal.ca (https://montreal.ca/articles/mois-de-laccessibilite-dans-les-bibliotheques-20674#:~:text=D%C3%A9couvrez%20ce%20que%20vous%20proposent,er%20au%2031%20octobre%202024.)).

Résultat attendu 2.2 — Accès

L'accessibilité des bâtiments, des installations extérieures, des aménagements urbains, des programmes et des services est améliorée pour en permettre l'utilisation autonome et spontanée tout au long de l'année.

Ce résultat attendu répond à l'obstacle suivant :

Les infrastructures (bâtiments, parcs et espaces publics) et les services municipaux ne sont pas complètement accessibles, et ne permettent pas un accès et une utilisation autonome et spontanée tout au long de l'année.

Tableau 5 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 2.2

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.30 — Améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux, des installations extérieures et des aménagements urbains (initiative 2.2.1)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, 7 services et 14 arrondissements ont réalisé 55 actions visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux et des espaces publics. Des travaux, tels que la rénovation d'une entrée ou de toilettes, l'installation d'un ascenseur ou encore l'aménagement d'une rampe ont notamment été effectués sur des bâtiments municipaux et des espaces extérieurs.
a.31 — Réaliser des travaux visant à améliorer l'accessibilité d'infrastructures municipales	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, ce sont 32 bâtiments et 31 espaces extérieurs et parcs qui ont fait l'objet de travaux en accessibilité.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.32 — Réaliser un plan de salle afin d'améliorer l'accessibilité de la salle des Armoiries pour les assemblées publiques des commissions permanentes	SG	Action réalisée — Un plan de salle a été mis à la disposition des personnes organisant des activités de consultation publique dans la salle des Armoiries.
a.33 — Aménager de manière proactive des débarcadères et des places de stationnement pour personnes handicapées à proximité des lieux fréquentés	PMR	Action réalisée — En 2024, les débarcadères pour les personnes à mobilité réduite ont été agrandis à 7,2 mètres sur tout le territoire de l'arrondissement du PMR afin d'assurer une meilleure accessibilité ainsi qu'un déneigement en priorité.
a.34 — Optimiser l'accessibilité des programmes et des services (initiative 2.2.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — En 2024, 3 services et 8 arrondissements ont réalisé 26 actions pour optimiser l'accessibilité de leurs programmes et services. À titre d'exemples, des trousse sensorielles ont été mises à disposition dans les 5 musées d'Espace pour la vie, et un projet pilote d'après-midis adaptés a été lancé au Planétarium.
a.35 — Planifier les étapes de mise en œuvre du système de rediffusion pour les personnes malentendantes dans la salle de spectacle de la Maison de la culture	LAC	Action réalisée — Une évaluation de l'accessibilité auditive de la Maison de la culture de l'arrondissement de Lachine a été réalisée et a donné lieu à des recommandations. Les étapes de mise en œuvre du système d'aide à l'audition ont ensuite été établies, et les équipements ont été testés. Le projet se poursuivra en 2025.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.36 — Bonifier l’offre de services adaptés par la mise sur pied d’activités et le soutien aux organismes spécialisés (initiative 2.2.3)	Toutes les unités d’affaires	Action en continu — 3 services et 9 arrondissements ont bonifié leur offre de services adaptés. Plus de 21 actions ont été réalisées, incluant l’offre de matériels et d’activités adaptés pour des enfants ayant des besoins particuliers ainsi que des expositions d’œuvres réalisées par des personnes ayant une limitation fonctionnelle.
a.37 — Intégrer des projets pilotes en AU dans les Maisons de la culture (programmation régulière, médiation culturelle, résidence)	ANJ et LAC	Action réalisée — À l’arrondissement de Lachine, 2 projets d’expositions abordant des enjeux d’accessibilité ont été présentés en 2024 : « Accalmir », une exposition présentant des véhicules qui accomplissent une succession de mouvements évoquant les manies ritualisées des personnes ayant un trouble obsessionnel compulsif (TOC) ainsi que « Braille — L’art au-delà du visuel », une exposition d’art faisant le pont entre les publics voyant et non voyant à travers l’intégration du braille et d’autres éléments tactiles. De son côté, l’arrondissement d’Anjou a mis en place le projet d’inclusion inversée « Biblio pour tous. ». Le concept d’inclusion inversée réfère à des activités qui sont pensées pour prendre en compte les besoins particuliers de différents groupes de personnes ayant des limitations fonctionnelles, mais qui sont également ouvertes à l’ensemble de la population.
a.38 — Formaliser l’offre de services accessibles et promouvoir cette dernière auprès des groupes spécialisés concernés	SGPMRS	Action non réalisée — Ce projet a été reporté à l’été 2025 en raison d’enjeux d’approvisionnement des équipements.

Résultat attendu 2.3 — Sécurité

La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, se sent en tout temps en sécurité physique et psychologique.

Ce résultat attendu répond à l'obstacle suivant :

La diversité capacitaire de la population et du personnel municipal n'est pas toujours prise en compte dans les mesures visant la sécurité de l'espace public.

Tableau 6 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 2.3

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.39 — Assurer la prise en compte de l'AU et de la diversité capacitaire de la population dans les stratégies et pratiques de prévention, d'intervention et de gestion des risques (initiative 2.3.1)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 2 services et 3 arrondissements ont réalisé 5 actions pour assurer la prise en compte de l'AU et de la diversité capacitaire dans les stratégies et pratiques de prévention, d'intervention et de gestion des risques.
a.40 — Mettre en place une procédure adaptée pour la fouille des personnes en situation de handicap lors des activités publiques à l'hôtel de ville	SGPI	Action réalisée — Depuis 2024, un détecteur de métal a été installé aux entrées de l'hôtel de ville de Montréal. Le personnel de sécurité a reçu une formation afin d'adapter les procédures de fouille aux besoins des personnes en situation de handicap. Cette formation a été organisée en collaboration avec un organisme spécialisé en accessibilité universelle. Elle est systématiquement donnée au personnel de sécurité qui entre en poste à l'hôtel de ville.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.41 — Mettre en place des initiatives ciblant les enjeux de sécurité vécus par les personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire (initiative 2.3.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 1 service et 3 arrondissements ont réalisé 8 actions ciblant les enjeux de sécurité vécus par les personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire. Par exemple, EPLV a mis en place une tournée des stationnements par l'équipe de la régie afin d'assurer une circulation fluide pour les transports adaptés ainsi que l'accès des visiteuses et visiteurs à mobilité réduite.
a.42 — Assurer des déplacements sécuritaires dans l'espace public en tout temps, par la prise en compte de l'AU dans la gestion des chantiers, dans l'aménagement des voies piétonnes et des pistes cyclables, et dans la prestation des services de déneigement et de collecte des ordures, des résidus alimentaires et des matières recyclables (initiative 2.3.3)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 3 services et 10 arrondissements ont réalisé 16 actions pour assurer des déplacements sécuritaires dans l'espace public en tout temps. Par exemple, le SA a mis en place un plan d'évacuation qui tient compte des enjeux en AU, tandis que les arrondissements de AC, CDN-NDG et VSP ont respectivement sécurisé les abords des écoles et des centres de la petite enfance (CPE), cartographié les zones piétonnes à risque et conçu des plans d'accès pour la Maison de la culture de Parc-Extension pour les personnes vivant avec une déficience visuelle.
a.43 — Faire annuellement un relevé des passages piétonniers, des chemins de parc et des trottoirs	CDN-NDG	Action réalisée — Pour cerner les enjeux de sécurité des chemins de parcs et des trottoirs, l'arrondissement a réalisé des évaluations. Les interventions sont ensuite priorisées en prenant en compte les requêtes de la population. Ce travail est en continu et se poursuit dans le temps.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.44 — Modifier le règlement sur l'occupation du domaine public afin d'obliger l'aménagement de détours accessibles universellement lors de chantiers	MHM	Action réalisée — Le nouveau règlement sur l'occupation du domaine public a été adopté par le conseil d'arrondissement en juillet 2024. L'article suivant a été ajouté : « 33.5 Le ou la titulaire d'un permis d'occupation du domaine public doit, dans le cas d'une occupation qui nécessite l'aménagement d'un détour pour les piétons, aménager le détour afin d'en assurer l'accessibilité universelle. Notamment, le détour doit pouvoir être emprunté de manière sécuritaire par toute personne ayant des limitations fonctionnelles, y compris celles utilisant un moyen pour pallier leur handicap, tel qu'un fauteuil roulant ou un fauteuil électrique. »
a.45 — Diffuser la <i>Liste de vérification en accessibilité universelle pour les aménagements de rues</i> auprès du SUM, des arrondissements et des partenaires externes	SUM	Action réalisée — La <i>Liste de vérification en accessibilité universelle pour les aménagements de rue</i> s'adresse aux concepteurs et conceptrices d'espaces et tient compte des grands principes d'aménagement d'une rue universellement accessible. Elle est disponible sur un microsite créé par le SUM et qui rassemble des guides et des lignes directrices en matière d'aménagement des rues. En 2024, la liste a été diffusée aux membres du personnel du SUM ainsi qu'aux arrondissements de la Ville et à des organismes partenaires.
a.46 — Octroyer des contrats distincts pour le déneigement des débarcadères pour les personnes à mobilité réduite	SCAEC	Action réalisée — Des contrats ont été octroyés par le SCAEC pour le déneigement de 90 % des débarcadères de la Ville jugés conformes (363 sur 401 débarcadères). Les autres débarcadères ont fait l'objet d'ententes distinctes avec les arrondissements concernés pour faciliter leur prise en charge.

Priorité 3 — Leadership

En 2030, la Ville de Montréal assume son rôle de leader : elle promeut l’AU et lutte contre le capacitisme au sein de son organisation et sur le territoire montréalais.

Résultat attendu 3.1 — Influence

La Ville de Montréal développe la prise de conscience et le passage à l’action par la promotion de l’AU, la concertation et le rehaussement des exigences auprès de ses partenaires.

Ce résultat attendu répond à l’obstacle suivant :

Des manquements sont observés sur les plans de la conscientisation de la population aux enjeux d’AU et de capacitisme, des exigences en AU dans la réglementation et la gestion contractuelle ainsi que de l’accompagnement offert aux acteurs et actrices du territoire montréalais.

Tableau 7 : État d’avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 3.1

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.47 — Conscientiser les partenaires institutionnels, économiques et communautaires ainsi que la population aux enjeux d’AU et de capacitisme (initiative 3.1.1)	Toutes les unités d’affaires	Action en continu — 4 services et 9 arrondissements ont réalisé 16 actions pour conscientiser les partenaires institutionnels, économiques et communautaires ainsi que la population aux enjeux d’AU et de capacitisme. Par exemple, la Ville a lancé une importante campagne de sensibilisation en matière de respect et de civilité au travail. Plusieurs arrondissements ont aussi intégré des actions de sensibilisation dans leur programmation culturelle et auprès des commerçantes et commerçants.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.48 — Réaliser des ateliers de conscientisation auprès des gestionnaires de l'ensemble des unités d'affaires	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — Dans leur rôle de coordination de la démarche d'élaboration du plan de travail en AU, les gestionnaires points focaux de 40 unités d'affaires ont animé un atelier de conscientisation auprès de leurs collègues. Ces ateliers visaient à sensibiliser les équipes et à ce que celles-ci s'engagent par rapport aux 9 résultats attendus de la Vision AU 2030.
a.49 — Mener une activité de sensibilisation à l'AU au sein du service	SPSPO et SH	Action réalisée — Des activités de sensibilisation à l'AU ont été organisées par les deux services dans le cadre d'un lac-à-l'épaule et d'une journée de conférences et d'ateliers de travail.
a.50 — Rehausser les exigences en AU dans la réglementation municipale et la gestion des contrats, puis en assurer la mise en œuvre (initiative 3.1.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 3 services et 8 arrondissements ont réalisé 12 actions pour rehausser les exigences en AU dans la réglementation, les appels d'offres et les contrats. Par exemple, des critères d'accessibilité universelle ont été intégrés aux appels d'offres en lien avec la programmation de la Biosphère et du Biodôme. De plus, le SGPMRS effectue des rappels réguliers durant les chantiers afin d'assurer le respect des clauses en AU.
a.51 — Intégrer l'AU dans les appels d'offres et contrats	CDN-NDG, MHM, OUTR, SLE et VM	Action réalisée — Les 5 arrondissements concernés par cette action ont travaillé pour que l'AU soit davantage intégrée dans les appels d'offres et les contrats, en particulier dans les contrats de rénovation et de construction. Les travaux se poursuivront en 2025.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.52 — Produire un rapport d'activités en vue du futur guide de pratiques exemplaires qui concilie le design universel et la transition écologique	RPP	Action réalisée — Ce projet vise à proposer des solutions innovantes pour concilier la transition écologique et l'accessibilité universelle dans l'aménagement des espaces publics de Montréal. Les solutions proposées sont tirées d'ateliers de codéveloppement tenus avec des membres du personnel de l'arrondissement de RPP. Le rapport produit aborde les enjeux de gestion des eaux pluviales, de maintien de la biodiversité, de gestion de la chaleur et du cycle de vie des matériaux dans les aires de jeux.
a.53 — Accompagner les acteurs et actrices du territoire montréalais dans la mise en application de l'AU, à travers du soutien financier, la mise en commun d'expertises et des actions de concertation touchant divers secteurs (commerce, logement, transport, etc.) (initiative 3.1.3)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 3 services et 5 arrondissements ont réalisé 11 actions d'accompagnement pour les acteurs et actrices du territoire montréalais dans l'intégration de l'AU. Les projets touchent divers secteurs, tels que les commerces, le logement et le transport.
a.54 — Octroyer des subventions dans le cadre du Programme d'aide à domicile (PAD) pour la réalisation de travaux d'adaptation pour le logement	SH	Action réalisée — En 2024, 210 logements ont été adaptés aux besoins de leurs occupants et de leurs occupantes dans le cadre du Programme d'aide à domicile (PAD). Ces adaptations ont été financées à hauteur de 7,8 M\$.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.55 — Réviser le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) afin de permettre le financement de plus de projets de travaux d'accessibilité universelle des commerces	SDÉ	Action réalisée — Des modifications ont été apportées au règlement sur le PAAC et sont entrées en vigueur en novembre 2024. Les principales modifications sont les suivantes : • Financement des travaux jusqu'à 40 000 \$, ce qui représente une augmentation de 25 000 \$; • Élargissement des travaux admissibles ; • Retrait de certaines conditions contraignantes pour faciliter le processus de demande d'aide ; • Prolongation des délais accordés pour terminer les travaux, qui passent de 12 à 18 mois.

Résultat attendu 3.2 — Représentation

La Ville de Montréal représente la diversité capacitaire au sein du personnel municipal et de son administration, et propose un environnement de travail inclusif et un accès équitable aux opportunités de développement professionnel.

Ce résultat attendu répond à l'obstacle suivant :

Les processus d'embauche, d'intégration et de maintien en emploi ainsi que l'accès aux promotions ne sont pas adaptés aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire.

Tableau 8 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 3.2

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.56 — Augmenter la proportion de personnes ayant une limitation fonctionnelle qui occupent des postes et fonctions dans l'écosystème de la Ville (initiative 3.2.1)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 2 services et 7 arrondissements ont réalisé 12 actions pour favoriser l'embauche et l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle au sein du personnel municipal. Des partenariats avec des organismes spécialisés ont notamment permis d'offrir des stages et ont mené à des embauches de personnes ayant une limitation fonctionnelle.
a.57 — Offrir des stages d'intégration à des adultes vivant avec une déficience intellectuelle, en collaboration avec un centre d'éducation	LAC	Action réalisée — En collaboration avec un centre de formation des adultes de l'arrondissement, un stage a été offert à un groupe de 3 personnes ayant une déficience intellectuelle au printemps 2024. À l'automne, un autre stage a été offert à une personne.
a.58 — Promouvoir les emplois de l'arrondissement auprès des candidates et candidats issus de la diversité dans les foires d'emploi	MHM	Action réalisée — L'arrondissement a participé à 2 événements au cours desquels il a fait la promotion des postes au sein de l'arrondissement auprès de différents groupes de personnes, soit la semaine de la fierté et la fête d'arrondissement.

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.59 — Développer un milieu de travail inclusif, et assurer le maintien et la progression en emploi des personnes ayant une limitation fonctionnelle (initiative 3.2.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 6 services et 9 arrondissements ont réalisé 19 actions pour rendre le milieu de travail plus inclusif, puis assurer le maintien et la progression en emploi des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Une consultante a été engagée au SRHC pour soutenir les gestionnaires et les personnes en situation de handicap. Plusieurs services et arrondissements ont aussi adapté leurs espaces de travail pour mieux répondre aux besoins du personnel, notamment en éliminant des obstacles à la mobilité. L'arrondissement de CDN-NDG a établi des partenariats pour offrir la traduction en LSQ lors de certaines rencontres. Enfin, les arrondissements de SLE et VM ont offert des formations sur les partis pris en recrutement pour favoriser des pratiques d'embauche équitables.
a.60 — Mettre en œuvre son plan local Équité, diversité, inclusion en emploi (EDI)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — Trois arrondissements ont adopté un plan en équité, diversité et inclusion en 2024, portant à 15 le nombre d'unités ayant un tel plan en vigueur et qui inclut des mesures en accessibilité universelle.

Résultat attendu 3.3 — Participation

Les personnes en situation de handicap participent à la prise de décisions et à l'amélioration des pratiques municipales en AU.

Ce résultat attendu répond à l'obstacle suivant :

Certaines activités de participation citoyenne ne sont pas accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire.

Tableau 9 : État d'avancement des actions réalisées en 2024 – Résultat 3.3

Actions	Unités responsables	Avancement et détail des réalisations en 2024
a.61 — Rendre compte à la population montréalaise des avancées municipales et des défis rencontrés par la Ville dans sa mise en œuvre de l'AU (initiative 3.3.1)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 1 service et 3 arrondissements ont réalisé 4 actions pour rendre compte des avancées municipales et des défis rencontrés par la Ville dans sa mise en œuvre de l'AU. Par exemple, le SCAEC a intégré les constats d'inspections liés à l'AU dans le bilan annuel de l'Escouade Mobilité.
a.62 — Rehausser la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les instances et activités de démocratie municipale (initiative 3.3.2)	Toutes les unités d'affaires	Action en continu — 4 services et 7 arrondissements ont réalisé 18 mesures pour favoriser la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans la vie démocratique municipale. Cela inclut des aménagements comme des haltes-garderies, des priorités de prise de parole et des moyens variés pour participer. L'arrondissement de MHM a aussi créé un guide pour rendre la participation publique plus inclusive.
a.63 — Diffuser auprès du personnel municipal le message vidéo enregistré par des personnes ayant des différences capacitaires, dans le cadre des ateliers de conscientisation des gestionnaires	Toutes les unités d'affaires	Action réalisée — Un message vidéo filmé dans le cadre d'ateliers citoyens en 2023 a été diffusé aux gestionnaires municipaux des services, bureaux et arrondissements de la Ville durant les ateliers de la « Trousse AU 2030 ». L'objectif était de donner un sens aux priorités 2024-2030, à partir des témoignages de personnes vivant des situations de handicap et de leurs aspirations pour une ville plus accessible en 2030.

Annexe 2 — Liste des actions suivies en 2025

Les pages qui suivent contiennent la liste des actions qui seront suivies en 2025. Ces actions proviennent des plans de travail élaborés en 2024 et mis à jour régulièrement par l'ensemble des services, bureaux et arrondissements de la Ville de Montréal. Cette liste d'actions est organisée selon les priorités du Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030.

Choix des actions

L'objectif de cette liste est d'illustrer concrètement les moyens mis en œuvre pour atteindre les résultats attendus d'ici à 2030.

Les 5 critères suivants ont guidé le choix des actions particulières suivies en 2025 :

- La présence, pour chaque résultat attendu, d'au minimum une initiative portée par plusieurs unités d'affaires et d'une action locale adaptée à la réalité d'un milieu en particulier ;
- Une proportion plus grande en 2025 des actions s'inscrivant dans la priorité 1 du Plan AU 2024-2030 (gouvernance, données, compétences), car l'atteinte des résultats attendus en lien avec cette priorité permettra d'établir une base solide à partir de laquelle la Ville pourra ensuite améliorer ses pratiques en AU ;
- L'année de la réalisation ou de début de l'action (2025) ;
- La cohérence entre l'action et le résultat attendu ;
- Le suivi des actions qui faisaient partie de la liste d'actions suivies en 2024 et qui n'ont pas été complétées.

Suivi des actions

Cette liste d'actions servira de base pour la réalisation du bilan en AU 2025. En plus du suivi de ces actions particulières, d'autres exemples de réalisations seront également inscrits dans le bilan pour illustrer la grande variété de projets réalisés par les unités d'affaires de la Ville en AU.

Le suivi de ces actions s'ajoutera au suivi d'une série d'indicateurs qui permettront d'ici à 2030 d'apprécier les avancées vers l'atteinte des 9 résultats attendus et des 3 priorités 2024-2030 en AU.

Priorité 1 — Engagement

En 2030, la Ville de Montréal intègre de manière stratégique et transversale l’AU à tous ses processus, dans l’ensemble de ses champs de compétences.

Résultat attendu 1.1 — Gouvernance

La prise en compte de l’AU à la Ville de Montréal repose sur une gouvernance solide, décisionnelle et concertée soutenue par un engagement de l’ensemble des unités d’affaires, et des instances consultatives et décisionnelles.

Tableau 10 : Actions suivies en 2025 – Résultat 1.1

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.1	Réviser le rôle et les responsabilités des actrices et acteurs municipaux associés à la progression en AU*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.2	Transférer le suivi du Plan AU 2024-2030 à la direction générale, sous la responsabilité d'une ou un commissaire à la lutte au racisme, au capacitisme et aux discriminations systémiques	2025	SDIS, Bureau des commissaires
a.3	Constituer un comité responsable du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions en AU au sein de l'unité d'affaires	2025	LAS, PMR, SEAU, SG, SIM, SLA, SRHC, SUM, VSP
a.4	Se doter de procédures et de directives pour assurer la prise en compte de l’AU dans les processus de chaque unité d’affaires ainsi que des instances consultatives et décisionnelles*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.5	Réviser les critères d'aménagement et la procédure permettant aux citoyennes et citoyens d'obtenir un débarcadère pour personnes handicapées	2025-2026	SUM, SDIS, SCAEC, arrondissements

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.6	Élaborer une directive pour l'application des critères AU lors de travaux sur les immeubles dans lesquels la Ville offre des services à la population	2025-2026	SGPI
a.7	Produire et diffuser une politique d'accessibilité universelle des services numériques de la Ville	2025-2026	STI
a.8	Intégrer l'AU dans les directives et comptes rendus des comités consultatifs d'urbanisme (CCU)	2025	PMR
a.9	Allouer les ressources nécessaires pour soutenir le suivi et la mise en œuvre des plans de travail en AU*	En continu	Toutes les unités d'affaires

Résultat attendu 1.2 — Données

La Ville dispose des données liées à l'AU, aux besoins et problématiques qui y sont rattachés ainsi qu'aux solutions potentielles.

Tableau 11 : Actions suivies en 2025 – Résultat 1.2

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.10	Recenser et mettre à jour les connaissances sur les obstacles à l'accessibilité pour la population et le personnel ainsi que leurs besoins*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.11	Concevoir et administrer des sondages et consultations auprès de la population concernant les enjeux, les besoins et la satisfaction quant à l'accessibilité des services et espaces municipaux	2024-2025	Bureau des commissaires, SDIS, EPLV
a.12	Coordonner un projet de recherche sur la délimitation tactile du corridor de marche dans les aménagements de plain-pied	2024-2025	SUM
a.13	Évaluer et documenter l'accessibilité des lieux, programmes et services municipaux*	En continu	Toutes les unités d'affaires

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.14	Effectuer les audits en AU, en priorisant les bâtiments desservant des services aux citoyens et aux citoyennes	En continu	SGPI
a.15	Évaluer l’AU de trois intersections protégées le long de l’avenue Christophe-Colomb pour mesurer l’impact des nouveaux aménagements sur la mobilité des personnes avec limitations fonctionnelles	2025-2026	SUM
a.16	Évaluer l’AU lors des grands événements et mettre en place les mesures correctives	2025	ANJ
a.17	Développer de nouvelles connaissances sur les concepts et pratiques en AU par des initiatives de recherche et de développement ainsi que des projets pilotes*	En continu	Toutes les unités d’affaires
a.18	Réaliser un projet pilote de BIXI adapté aux fauteuils roulants au parc du Mont-Royal, incluant la mise en place d’un parcours accessible	2025-2026	SGPMRS, SUM

Résultat attendu 1.3 — Compétences

Les compétences du personnel municipal et des personnes élues sont renforcées par la formation, le développement d’outils pratiques et la mise en commun d’expertises.

Tableau 12 : Actions suivies en 2025 – Résultat 1.3

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.19	Former le personnel municipal et les personnes élues aux concepts et pratiques liés à l’AU et au capacitisme*	En continu	Toutes les unités d’affaires
a.20	Établir un budget affecté à l’innovation en accessibilité universelle	2025-2026	SDIS

* Les actions marquées d’un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d’actions qui sont menées par plusieurs unités d’affaires en continu et le seront jusqu’en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l’année seront données dans le bilan annuel en AU.

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.21	Coconstruire des processus, pratiques et solutions d'adaptation climatique inclusive avec le milieu universitaire	2025-2027	BTER
a.22	Recenser, réviser et développer des outils pratiques en AU*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.23	Accompagner les services et arrondissements à travers une offre de services-conseils en AU et ADS+	En continu	SDIS
a.24	Concevoir et lancer un parcours de formation en AU pour le personnel de la Ville	2025-2026	SDIS, SRHC, PMR, OUT, SG, Bureau des commissaires
a.25	Former le personnel municipal à l'accessibilité des communications	2025	CDN-NDG, SDÉ, SH, SA, MN, SRHC
a.26	Assurer le transfert d'expériences et d'expertises en AU au sein de la Ville*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.27	Diffuser aux arrondissements et autres unités d'affaires de la Ville le <i>Guide d'aide à la décision pour la conception d'aires de jeux inclusives, résilientes et innovantes</i> , rédigé pour le personnel municipal	2025	SGPMRS

Priorité 2 — Avancées

En 2030, les avancées en AU sont visibles sur tous les plans (communications, architecture, urbanisme, services et programmes).

Résultat attendu 2.1 — Information

La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, est informée de l'ensemble des opportunités, espaces et services offerts par la Ville.

Tableau 13 : Actions suivies en 2025 – Résultat 2.1

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.28	Améliorer l'accessibilité des services et des outils de communication et concevoir des formats diversifiés et adaptés de l'information municipale*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.29	Dresser un tableau de pictogrammes reliés à l'utilisation des bibliothèques, puis le fournir au réseau	2025	SC
a.30	Ajouter une voie de service et de communication pour améliorer l'accessibilité au service du 311	2025	SCAEC
a.31	Créer une section « Mon Espace pour la vie accessible » sur le Web pour aider la planification des visites et diffuser les outils offerts	2025	EPLV
a.32	Fournir à la population montréalaise en temps opportun l'information complète et à jour sur l'accessibilité des services, programmes et espaces municipaux*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.33	Réviser le contenu de la section « accessibilité » des fiches-lieux de montreal.ca	2025	SDIS, SGPI, STI

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

Résultat attendu 2.2 — Accès

L'accessibilité des bâtiments, des installations extérieures, des aménagements urbains, des programmes et des services est améliorée pour en permettre l'utilisation autonome et spontanée tout au long de l'année.

Tableau 14 : Actions suivies en 2025 – Résultat 2.2

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.34	Améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux, des installations extérieures et des aménagements urbains*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.35	Réaliser un plan pour l'accueil du public ayant une limitation fonctionnelle au balcon de la salle du Conseil	2025	SG
a.36	Réaliser un plan de salle pour l'accueil et l'inscription du public lors des périodes de questions du public aux instances	2025	SG
a.37	Optimiser l'accessibilité des programmes et des services*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.38	Faire le lancement d'une offre d'après-midis adaptés au Planétarium et en faire la promotion	2025	EPLV
a.39	Produire des cartes avec pictogrammes universels pour les 5 musées d'Espace pour la vie, disponibles sur le site Web et à télécharger en amont de la visite	2025-2027	EPLV
a.40	Bonifier l'offre de services adaptés par la mise sur pied d'activités et le soutien aux organismes spécialisés*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.41	Soutenir financièrement les organismes dans le cadre du nouveau programme Accès Loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM)	2025	SDIS
a.42	Concevoir un nouveau projet d'offre de services adaptés en sports et loisirs	2025	PMR

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

Résultat attendu 2.3 — Sécurité

La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, se sent en tout temps en sécurité physique et psychologique.

Tableau 15 : Actions suivies en 2025 – Résultat 2.3

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.43	Assurer la prise en compte de l'AU et de la diversité capacitaire de la population dans les stratégies et pratiques de prévention, d'intervention et de gestion des risques*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.44	Élaborer un plan en accessibilité universelle pour les haltes-chaieurs d'urgence et refuges gérés par la Ville de Montréal (p. ex. : Lucien-Saulnier) en vue de l'hiver 2025-2026	2025	SDIS
a.45	Mettre en place des initiatives ciblant les enjeux de sécurité vécus par les personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.46	Assurer des déplacements sécuritaires dans l'espace public en tout temps, par la prise en compte de l'AU dans la gestion des chantiers, dans l'aménagement des voies piétonnes et des pistes cyclables, et dans la prestation des services de déneigement et de collecte des ordures, des résidus alimentaires et des matières recyclables*	En continu	Toutes les unités d'affaires

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

Priorité 3 — Leadership

En 2030, la Ville de Montréal assume son rôle de leader : elle promeut l'AU et lutte contre le capacitisme au sein de son organisation et sur le territoire montréalais.

Résultat attendu 3.1 — Influence

La Ville de Montréal développe la prise de conscience et le passage à l'action par la promotion de l'AU, la concertation et le rehaussement des exigences auprès de ses partenaires.

Tableau 16 : Actions suivies en 2025 – Résultat 3.1

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.47	Conscientiser les partenaires institutionnels, économiques et communautaires ainsi que la population aux enjeux d'AU et de capacitisme*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.48	Établir une stratégie de lutte contre le capacitisme pour agir au sein de la Ville de Montréal et sur le territoire montréalais	2025-2026	Bureau des commissaires
a.49	Organiser des activités pour diffuser auprès des arrondissements et des développeurs de projets hors marché (organismes sans but lucratif d'habitation, coopératives d'habitation, groupes de ressources techniques) les leviers et pratiques en AU dans le domaine de la construction résidentielle	2025-2026	SH
a.50	Organiser des activités de sensibilisation à la neurodiversité chez les enfants et les services proposés en bibliothèque, à l'intention du personnel municipal et du grand public	2025	VM
a.51	Rehausser les exigences en AU dans la réglementation municipale et la gestion des contrats, puis en assurer la mise en œuvre*	En continu	Toutes les unités d'affaires

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.52	Réaliser un bilan de l'application du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement en matière d'AU	2025-2026	SUM
a.53	Modifier le règlement sur l'occupation du domaine public afin d'améliorer l'accessibilité universelle des terrasses	2025	MHM, AC
a.54	Accompagner les acteurs et actrices du territoire montréalais dans la mise en application de l'AU, à travers du soutien financier, la mise en commun d'expertises et des actions de concertation touchant divers secteurs (commerce, logement, transport, etc.)*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.55	Financer des travaux pour améliorer l'accessibilité des petits bâtiments privés dans lesquels des biens et services sont offerts à la population	2025	SDÉ

Résultat attendu 3.2 — Représentation

La Ville de Montréal représente la diversité capacitaire au sein du personnel municipal et de son administration, et propose un environnement de travail inclusif et un accès équitable aux opportunités de développement professionnel.

Tableau 17 : Actions suivies en 2025 – Résultat 3.2

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.56	Augmenter la proportion de personnes ayant une limitation fonctionnelle qui occupent des postes et fonctions dans l'écosystème de la Ville*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.57	Développer un milieu de travail inclusif, et assurer le maintien et la progression en emploi des personnes ayant une limitation fonctionnelle*	En continu	Toutes les unités d'affaires

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.58	Réaliser des actions de sensibilisation auprès du personnel et des gestionnaires concernant le respect de la diversité capacitaire et l'accessibilité en emploi	2025	SIM, RPP, SRHC

Résultat attendu 3.3 — Sécurité

Les personnes en situation de handicap participent à la prise de décisions et à l'amélioration des pratiques municipales en AU.

Tableau 18 : Actions suivies en 2025 – Résultat 3.3

N°	Actions suivies en 2025*	Échéancier	Unités responsables
a.59	Rendre compte à la population montréalaise des avancées municipales et des défis rencontrés par la Ville dans sa mise en œuvre de l'AU*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.60	Faire état de l'AU des services numériques offerts à la population et intégrer un rapport d'évolution au site montreal.ca	2025-2026	STI
a.61	Rehausser la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les instances et activités de démocratie municipale*	En continu	Toutes les unités d'affaires
a.62	Développer et diffuser des outils pour favoriser l'accessibilité des élections municipales	2025	SG

* Les actions marquées d'un astérisque (*) sont des initiatives, soit des groupes d'actions qui sont menées par plusieurs unités d'affaires en continu et le seront jusqu'en 2030. Des précisions sur ce qui aura été réalisé au cours de l'année seront données dans le bilan annuel en AU.

Annexe 3 — Mise à jour des indicateurs de mesure de résultats du Plan municipal en AU 2024-2030

Le Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030 (Plan AU 2024-2030) est structuré autour de 3 priorités 2024-2030 et 9 résultats attendus auxquels contribuent l'ensemble des services, bureaux et arrondissements de la Ville de Montréal. Afin de mesurer la progression, 31 indicateurs ont été déterminés en 2024 et associés aux priorités et résultats attendus.

Les données nécessaires au suivi des indicateurs proviennent de différentes sources, incluant des sondages, des évaluations ainsi que des collectes d'informations auprès des services, arrondissements et bureaux de la Ville. En 2024 et 2025, une première collecte de données permet d'établir des valeurs de base et d'indiquer où la Ville se situe par rapport aux priorités et résultats attendus. Cette première collecte permettra l'établissement de cibles en 2025 et 2026, en cohérence avec l'ambition de progression et les ressources financières, informationnelles, humaines, matérielles et immobilières disponibles.

Tableau 19 : Résultats liés aux indicateurs du Plan AU 2024-2030

Éléments à mesurer	Indicateurs	Donnée 2024
Priorité 1 — Engagement	i1. Niveau de maturité de la Ville quant à l'intégration de l'AU à ses processus	2022 : un diagnostic interne place la Ville à un niveau de maturité $\frac{2}{5}$ (prise de conscience) par rapport à l'intégration de l'AU dans ses pratiques.
R 1.1 Gouvernance	i2. Taux de respect d'un indice de conformité sur le suivi et la progression en AU	2024 : 91 % d'unités d'affaires ont un plan de travail en AU
	i3. Pourcentage des unités d'affaires ayant révisé les rôles et responsabilités associées à l'AU	2024 : 68 % des unités d'affaires ($\frac{26}{38}$) ont révisé les rôles et responsabilités

Éléments à mesurer	Indicateurs	Donnée 2024
	i4. Nombre d'heures dégagées pour le suivi et la mise à jour des actions en AU	2024 : 215,71 heures par unité d'affaires.
R 1.2 Données	i5. Pourcentage du personnel municipal qui dispose des données nécessaires pour mettre en place les solutions appropriées en AU	2021 : 11,2 % du personnel municipal déclare connaître plusieurs outils et pratiques nécessaires pour améliorer l'intégration de l'AU dans le cadre de son travail.
	i6. Pourcentage des unités d'affaires qui ont recueilli des données sur les besoins et enjeux en AU	2024 : 53 % des unités d'affaires (¹⁸ / ₃₄) ont recueilli des données sur les besoins et enjeux en AU
	i7. Nombre d'évaluations de performance ou d'audits en AU	2024 : 104 évaluations de performance ou audits en AU
	i8. Budget annuel affecté aux initiatives de recherche, de développement et aux projets pilotes en AU	Non collectée en 2024
R 1.3 Compétences	i9. Pourcentage du personnel municipal et des personnes élues qui déclarent bien connaître les concepts d'AU et de capacitisme	2021 : 50,7 % du personnel déclare bien connaître le concept d'AU, et 18,7 % du personnel déclare bien connaître le concept de capacitisme
	i10. Pourcentage du personnel en contact direct avec la population qui se sent bien équipé pour répondre à l'ensemble des besoins, y compris ceux des personnes ayant une limitation fonctionnelle	2021 : 21,47 % du personnel se sent tout à fait bien équipé 50,67 % du personnel se sent bien équipé, mais avec quelques lacunes 20,92 % du personnel se sent non équipé
	i11. Pourcentage d'unités d'affaires qui incluent l'AU dans leur plan de formation	2024 : 35 % des unités ont inclus l'AU dans leur plan de formation

Éléments à mesurer	Indicateurs	Donnée 2024
	i12. Fréquence d'utilisation d'une boîte à outils en AU	Non collectée en 2024
Priorité 2 — Avancées	i13. Satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'utilisation spontanée des environnements et services municipaux	Non collectée en 2024 Sera collectée en 2025
R 2.1 Information	i14. Satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'accès à l'information sur les services et espaces municipaux	Non collectée en 2024 Sera collectée en 2025
	i15. Taux de complétion de la section « accessibilité » des fiches-lieux sur montreal.ca	2024 : 21,98 % des fiches-lieux ont au moins un critère d'accessibilité coché
R 2.2 Accès	i16. Satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'accès de manière autonome aux infrastructures municipales (bâtiments, parcs, espaces publics)	Non collectée en 2024 Sera collectée en 2025
	i17. Satisfaction de la population montréalaise par rapport à l'accès et l'utilisation autonome des services municipaux	Non collectée en 2024 Sera collectée en 2025
	i18. Pourcentage des bâtiments accessibles selon les critères d'accessibilité issus du Guide AU des bâtiments	Non collectée en 2024
	i19. Nombre de bâtiments et d'espaces publics ayant fait l'objet de travaux d'accessibilité	2024 : 63 bâtiments et espaces publics ont fait l'objet de travaux d'accessibilité
R 2.3 Sécurité	i20. Perception de la population montréalaise par rapport à son sentiment de sécurité dans l'espace public	Non collectée en 2024 Sera collectée en 2025

Éléments à mesurer	Indicateurs	Donnée 2024
Priorité 3 — Leadership	i21. Perception de la population montréalaise vis-à-vis du leadership de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle	Non collectée en 2024 Sera collectée en 2025
R 3.1 Influence	i22. Taux de satisfaction des acteurs et actrices du territoire par rapport au leadership et à l'accompagnement reçu de la Ville	Non collectée en 2024
	i23. Pourcentage d'unités qui mènent des activités de sensibilisation à l'AU et au capacitisme auprès des acteurs et actrices du territoire	2024 : 75 % des unités d'affaires ont réalisé au moins une activité de sensibilisation à l'AU ou au capacitisme
	i24. Montant investi dans le soutien financier pour l'accessibilité des commerces et l'adaptation de domiciles	2024 : 7,8 M\$ ont été investis dans le soutien financier pour l'adaptation de domiciles, ce qui a permis d'adapter 210 logements 70 000 \$ ont été investis dans le soutien financier pour l'accessibilité des commerces
R 3.2 Représentation	i25. Pourcentage du personnel municipal déclarant avoir une limitation fonctionnelle ou une différence capacitaire	2024 : 0,81 % du personnel municipal s'identifie comme une personne handicapée
	i26. Pourcentage de candidatures de personnes s'auto-identifiant comme personnes handicapées aux emplois municipaux	2024 : 2,38 % des personnes qui ont posé leur candidature s'identifient comme personnes handicapées
	i27. Pourcentage de personnes nouvellement embauchées s'auto-identifiant comme personnes handicapées	2024 : 1,08 % du personnel municipal embauché au cours de l'année s'identifie comme une personne handicapée

Éléments à mesurer	Indicateurs	Donnée 2024
	i28. Pourcentage d'unités d'affaires ayant un plan équité-diversité-inclusion (EDI) en vigueur	2024 : 15 unités d'affaires ont un plan EDI en vigueur
R 3.3 Participation	i29. Perception de la population montréalaise par rapport à sa facilité à participer à des séances du conseil, des activités, des événements ou des comités organisés par la Ville sur les pratiques municipales en AU	Non collectée en 2024 Sera collectée en 2025
R 3.3 Participation	i30. Pourcentage de comités et conseils consultatifs municipaux qui incluent des personnes ayant une limitation fonctionnelle	Non collectée en 2024
Tous les résultats attendus	i31. Taux de réalisation des actions en AU	2024 : 19 % des actions entamées en 2024 ont été complétées, et 81 % ont été partiellement réalisées



Annexe 4 — Vision AU et priorités 2024-2030

Vision AU

Notre but

Le but fondamental est de faire de Montréal une ville universellement accessible, où toute personne, quelles que soient ses capacités, peut avoir accès à l'information, aux lieux, aux équipements, aux emplois, à la vie démocratique, aux services et aux programmes, de manière autonome, sans discrimination et en toute équité.

Nos engagements

- Lutter activement contre le capacitisme et les discriminations
- Assumer un leadership
- Progresser et devenir exemplaire en matière d'AU
- Mettre en commun les expertises et valoriser l'innovation
- Intégrer l'AU à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités sous notre responsabilité
- Assurer des processus décisionnels concertés et inclusifs
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions effectuées
- Conscientiser les parties prenantes à l'AU et agir concrètement au sein de la Ville et sur le territoire montréalais
- Renforcer la responsabilisation des services et arrondissements ainsi que des partenaires et leur donner les ressources et moyens d'agir
- Construire un partenariat actif avec les organismes du milieu
- Adopter et rendre publics les plans d'action municipaux en AU et rendre des comptes aux Montréalaises et Montréalais

Approches et principes directeurs de nos actions

L'action municipale en AU se base sur les approches suivantes :

- Respect et promotion des droits de la personne
- Approche intersectionnelle

Les principes directeurs suivants guident tous les secteurs d'intervention :

- L'accessibilité, ça se fait avec les personnes concernées
- L'accessibilité, ça se fait à 360 degrés

- L'accessibilité, c'est une opportunité de créativité et d'apprentissage, et non une contrainte
- Être exemplaire en accessibilité, ça s'impose
- L'accessibilité, c'est pour tout le monde, incluant soi-même

Synthèse des priorités et des résultats attendus de 2024 à 2030

Priorité 1 — En 2030, la Ville de Montréal intègre de manière stratégique et transversale l'AU à tous ses processus, dans l'ensemble de ses champs de compétences.

- Résultat 1.1 La prise en compte de l'AU à la Ville de Montréal repose sur une gouvernance solide, décisionnelle et concertée, soutenue par un engagement de l'ensemble des unités d'affaires, et des instances consultatives et décisionnelles.
- Résultat 1.2 La Ville dispose des données liées aux besoins et problématiques en AU ainsi qu'aux solutions potentielles.
- Résultat 1.3 Les compétences du personnel municipal et des personnes élues sont renforcées par la formation, le développement d'outils pratiques et la mise en commun d'expertises.

Priorité 2 — En 2030, les avancées en AU sont visibles sur tous les plans (communication, architecture, urbanisme, services et programmes).

- Résultat 2.1 La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, est informée de l'ensemble des opportunités, espaces et services offerts par la Ville.
- Résultat 2.2 L'accessibilité des bâtiments, des installations extérieures, des aménagements urbains, des programmes et des services est améliorée pour en permettre l'utilisation autonome et spontanée, tout au long de l'année.
- Résultat 2.3 La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, se sent en tout temps en sécurité physique et psychologique.

Priorité 3 — En 2030, la Ville de Montréal assume son rôle de leader : elle promeut l'AU et lutte contre le capacitisme au sein de son organisation et sur le territoire montréalais.

- Résultat 3.1 La Ville de Montréal développe la prise de conscience et le passage à l'action par la promotion de l'AU, la concertation et le rehaussement des exigences auprès de ses partenaires.

- Résultat 3.2 La Ville de Montréal représente la diversité capacitaire au sein du personnel municipal et de son administration, et propose un environnement de travail inclusif et l'accès équitable aux opportunités de développement professionnel.
- Résultat 3.3 La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, participe à la prise de décisions et à l'amélioration des pratiques municipales en AU.



Le Bilan des réalisations 2024 et la liste des actions suivies en 2025 –
Accessibilité universelle est une publication de la Ville de Montréal.

Coordination et rédaction

Alix Lefebvre-Dugré

Contact

AU@montreal.ca

Révision linguistique

Sofia Dimopoulos

Contribution à la confection et production

46 unités d'affaires municipales, soit 19 arrondissements, 4 bureaux et 23 services, en collaboration avec de nombreux partenaires experts en AU.

Annie Lafrenière

Cecilia Ah-kion

Mise en page

Cecilia Ah-kion

Ce document est disponible à l'adresse Web suivante :

montreal.ca/sujets/interventions-en-accessibilite

Renseignements

Accessibilité universelle - Ville de Montréal

AU@montreal.ca

Montréal 